



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

PLM n° 008216/2026

Séance du 23 février 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 4), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

M. Christophe LIME

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Nadia GARNIER, M. Jamal-Eddine LOUKHIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX

M. Hasni ALEM à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, Mme Anne BENEDETTO à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN, M. Cyril DEVESA à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse)

OBJET : 4 - Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Délibération n° 008216

Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	11/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter les Orientations Budgétaires pour 2026.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires qui se tient en cette séance est organisé dans les 10 semaines qui précèdent l'examen du Budget Primitif, prévu cette année le 23 avril prochain, la date limite en année électorale étant fixée au 30 avril.

Le rapport présente les éléments de contexte général dans lequel se construit le budget 2026, en lien également avec le rapport sur la situation en matière de Développement Durable adopté en juin 2025, avec les grandes orientations pour l'année à venir, en application des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et celles des effectifs, les informations relatives au personnel et à la durée du temps de travail.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires qui se tient en cette séance est organisé dans les 10 semaines qui précèdent le vote du Budget Primitif, prévu cette année le 23 avril prochain la date limite en année électorale étant fixée au 30 avril.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires constitue un moment important, de bilan et de projection, s'appuyant sur la situation financière actuelle de la Ville et ses perspectives.

Le présent rapport, qui s'appuie également sur le rapport en matière de Développement Durable adopté en juin 2025, présente ainsi les éléments de contexte général dans lequel se construit le projet de Budget 2026, les grandes orientations et priorités politiques qu'il est proposé de faire prévaloir, et en application des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et celles des effectifs, les informations relatives au personnel et à la durée du temps de travail.

Depuis plusieurs années déjà, nos budgets successifs sont fondés sur le principe et l'objectif, de la robustesse.

La robustesse d'un territoire, dans un monde de crises multiples, se mesure à sa capacité de réinvention face aux urgences environnementales et climatiques, aux inégalités socio-économiques, au vieillissement démographique, aux défis économiques, à l'obsolescence des infrastructures et à la dette grise.

En aménagement urbain, elle s'appuie sur l'adaptation, l'utilisation raisonnée des ressources, les équilibres sociaux et territoriaux, l'intégration de la diversité des acteurs et la facilitation des liens entre citoyens, partenaires et territoires. La robustesse nécessite une transformation durable de nos espaces.

En termes financiers, garantir la robustesse, c'est permettre d'agir fortement aujourd'hui, tout en prévoyant dans la durée, en conservant la solidité nécessaire pour maintenir les services publics, réagir, transformer dans le temps, et garantir la pérennité de l'action publique.

On le sait, les Orientations Budgétaires, quelles qu'elles soient, entremêlent cette multiplicité d'approches, celle de court, moyen et de longs termes, celle également d'un budget comme support d'un projet de transformation, ce qui rend cet objectif de robustesse à la fois central et global.

Robuste, notre Ville l'est indéniablement. Par la fiabilité de sa signature, par l'affirmation d'un projet et d'une identité municipale forte, par sa solidité financière, par sa capacité de résistance et d'adaptation.

Cette robustesse, par et pour un territoire de ressources et de solutions, constitue un gage de visibilité et de sécurité.

Ainsi, la Ville a su traverser les crises successives, sanitaire en 2020 et 2021, énergétique et inflationniste ensuite, avec une pénurie des matériaux entraînant une envolée de leur prix, mais aussi, et ce de manière plus constante et croissante, une crise climatique profonde, dont les impacts sur notre ville sont, chaque année, plus forts et plus sensibles. L'on pourrait d'ailleurs y ajouter une multiplicité de crises internationales, mais également nationales.

Chaque fois, la Ville a su s'adapter, débloquer les moyens nécessaires aux urgences et aux contraintes imprévues, sans renoncer au sens ni à la qualité du service public et au lien de proximité qui l'unit aux citoyens, ni à la trajectoire de développement soutenable partagé et de consolidation qu'elle s'était fixée.

Cette dynamique s'est notamment traduite par la mise en œuvre d'un effort exceptionnel d'investissement, matérialisé en réalisations par des niveaux d'investissement croissants, et depuis 2 ans, inédits.

Ainsi, en 2025, la Ville a ainsi réalisé plus de 56 M€ de dépenses en faveur de l'équipement. Cela représente près de 9 M€ de plus qu'en 2024 sur le budget principal, et 20 M€ de plus que la moyenne réalisée entre 2015 et 2020.

Entre 2020 et 2025, ce sont plus de 258 M€ tous budgets confondus qui ont ainsi été dédiés à l'effort d'équipement de la Ville, pour la qualité de la vie, la transition, la solidarité, et ce, malgré les contraintes tant calendaires que financières directement issues des crises.

Cela a aussi constitué un soutien au développement économique local et aux carnets de commande, tout autant qu'un élément de visibilité, pour les entreprises du territoire. D'autant plus que notre intercommunalité, Grand Besançon Métropole, a, sur la même période, doublé son investissement.

Parallèlement, la Ville a **conforté sur la durée sa dynamique de service public**, avec des moyens priorités et pérennes mis en place, notamment en matière de ressources humaines, d'éducation, d'animation et de solidarité.

Encore faut-il souligner que ces efforts particuliers ont été réalisés **en parallèle d'un désendettement (de 10 M€ entre 2020 et 2025), et dans le cadre d'une totale stabilité des taux de fiscalité communaux, et ce, depuis 2011.**

La Ville a, à fin 2025, une **situation financière saine, sécurisée et structurellement solide**, résultat d'un pilotage financier et d'une gestion à la fois fine et responsable des deniers publics.

Cette robustesse est un atout pour l'avenir, car elle constitue le point d'appui pour continuer de porter, au sein des Orientations Budgétaires 2026, un budget fédérateur, fiable et agile.

Elle est en effet particulièrement importante aujourd'hui, dans un contexte d'incertitudes majeures, du fait d'une part des bouleversements internationaux actuels, mais également, au niveau national, par l'absence de Loi de Finances, à la date d'écriture du présent rapport.

Les décisions nationales 2025 ont d'ores et déjà eu un impact particulièrement important pour la Ville, principalement du fait de la hausse des cotisations CNRACL de 12 points sur 4 ans fixée par décret en janvier 2025, qui a pour effet d'alourdir nos charges de fonctionnement de + 1 M€ par an de

manière cumulative, soit + 4 M€ (l'équivalent de + 2,5 % de nos dépenses de fonctionnement) en 2028, sans que ces montants puissent servir à nos politiques communales.

Pour la deuxième année consécutive en effet, la préparation du Budget 2026 s'est déroulée intégralement sans que nous ayons connaissance du contenu de la Loi de Finances.

Pour autant, les différents projets de Loi de Finances confirment la volonté de faire contribuer les collectivités à l'effort de redressement, quelles que soient la version, l'ampleur ou les modalités qui seront retenues.

Au-delà, le projet initial du Gouvernement impliquait un renforcement des efforts demandés aux Collectivités locales, et plus encore aux Communes, notamment via le dispositif du DILICO 2 (Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes des collectivités locales) qui prévoyait un quasi-triplement du prélèvement sur les communes (720 M€ contre 250 M€ pour le DILICO 1), mais également via les réductions des compensations de l'Etat de réformes fiscales nationales.

Si aucun impact n'a pu être intégré dans le projet de Budget 2026 à ce stade des Orientations Budgétaires, compte tenu de la promulgation du texte définitif prévue mi-février, cela constitue un point de vigilance et de mobilisation majeur et maintenu.

Et cela, d'autant que les communes, qui portent une grande part du personnel local du fait de leurs actions de proximité, sont d'ores et déjà les plus impactées par la hausse des cotisations CNRACL et que les intercommunalités sont structurellement fragilisées par les transferts de TVA nationale réalisés ces dernières années, risquant d'entraîner une vulnérabilité du bloc communal dans son ensemble.

La robustesse est dès lors avant tout un pacte de confiance et d'engagement vis-à-vis des Bisontines et des Bisontins. C'est aussi pour l'avenir, un garant d'une autonomie maintenue des choix locaux.

Dans un contexte où le monde associatif craint une baisse globale des subventions et que les entreprises sont inquiètes pour leur carnet de commande à venir, sans doute l'année 2026 constituera-t-elle un « carrefour des enjeux », où les choix budgétaires de chaque structure publique engageront plus globalement une vision pour l'avenir de notre Société et de notre démocratie.

Consciente de son rôle moteur pour les associations et les acteurs économiques, pour la mise en œuvre des actions en faveur des transitions et de la qualité du cadre de vie, pour la proximité citoyenne et démocratique, le choix de la Ville à travers ces OB 2026 de maintien de la dynamique lancée, est d'autant plus essentiel.

Cela se traduit au travers des Orientations Budgétaires 2026 par :

- ✓ **un volume d'investissement une nouvelle fois à un niveau particulièrement élevé, de 50 M€, fortement augmenté depuis 2020, en prévisions comme en réalisations.** Cela se vérifie chaque année à travers les chiffres du Budget primitif et du Compte administratif, et sur le terrain à travers les grandes opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement, pour certaines finalisées ou en passe de l'être, et pour d'autres, en cours, sans compter la réalisation des travaux annuels de proximité ;
- ✓ **un engagement tenu une nouvelle fois en faveur de la stabilité des taux communaux de fiscalité, et ce, pour la 15^{ème} année consécutive**, en parallèle du développement progressif de tarifications plus solidaires et ajustées, pour favoriser l'accès de chacun quelle que soit sa situation, au service public ;
- ✓ **une dynamique de qualité du service public maintenue**, au travers de dépenses de fonctionnement en évolution de + 2,4 % au projet de Budget 2026, permettant à la fois de faire face aux contraintes inflationnistes et réglementaires tout en garantissant un soutien marqué aux structures partenaires, et aux besoins des habitants ;
- ✓ **une situation et une sécurité financières préservées, garantissant la souplesse et la réactivité**, constituant un atout précieux pour faire face aux éventuelles nouvelles contraintes qui seraient posées par la Loi de Finances 2026, mais également pour examiner en décisions

modificatives la possibilité de nouvelles mesures ou opérations marquant ainsi le début du nouveau mandat.

Le projet de Budget 2026, de près de 228 M€ au stade des Orientations Budgétaires, garantit la continuité de chaque politique municipale et de chaque projet au service de Besançon et de ses habitants. Il assure leur poursuite dans les meilleures conditions, tout en préservant l'agilité nécessaire à l'évolution du contexte national et à l'installation du futur Conseil municipal.

Il ancre les fondements déjà posés et la robustesse financière de notre Ville, garantissant une présence et un accompagnement permanents auprès des habitants, associations et entreprises, aujourd'hui comme demain.

Plan du rapport

I / Un projet de Budget 2026 robuste pour conforter l'élan de transformation de Besançon

- A. Un budget de mobilisation et d'adaptation, dans un contexte instable
- B. 2026 : confirmer la dynamique de réalisation

II / Les grands équilibres du projet de Budget 2026

- A. Les principaux chiffres du projet de Budget
- B. La stratégie d'emprunt et d'endettement

I. UN PROJET DE BUDGET 2026 ROBUSTE POUR CONFORTER L'ELAN DE TRANSFORMATION DE BESANÇON

Un budget robuste est avant tout l'instrument d'un projet robuste.

Alors que le contexte a été marqué ces dernières années par des crises multiples engendrant des bouleversements majeurs, qu'ils soient sociaux, sociétaux, économiques, environnementaux, mais également financiers, alors que l'absence de visibilité au niveau national reste extrême, **la robustesse financière est un enjeu majeur de fiabilité pour l'avenir.**

Car pour porter un projet, il ne suffit pas d'en avoir la volonté, encore faut-il en avoir et s'en donner les moyens dans la durée.

Se projeter, pour transformer, pour innover, pour fédérer, pour répondre aux besoins croissants du territoire, dans un contexte de fragilisation de nos partenaires, qu'il s'agisse de l'Etat, des collectivités locales, des associations, des entreprises et commerces, nécessite un engagement dans la durée.

Cela demande de la confiance, de la visibilité, des garanties pour l'avenir... autant de facteurs dont nous ne disposons pas, avec, chaque année désormais, une préparation budgétaire perturbée par l'absence de budget national, en parallèle d'une volonté, semble-t-il confirmée, d'une mise à contribution des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques.

Le projet de Budget 2026 de la Ville marque le choix d'un volontarisme maintenu, d'une continuité dans l'engagement municipal, pour une action publique de fiabilité, de sécurité, de pérennité.

La solidité, tant financière que des bases posées, est d'autant plus essentielle dans ce cadre. C'est dans ce sens qu'est construit le projet de Budget 2026.

A. UN BUDGET DE MOBILISATION ET D'ADAPTATION, DANS UN CONTEXTE INSTABLE

1. Une dynamique confirmée pour 2026, grâce à une situation financière robuste, fidèle aux engagements pris.

a) Une situation financière solide et maîtrisée malgré les crises

- **La stratégie financière de la Ville a été renouvelée en 2020 pour la durée du mandat.**

Elle s'articule sur les axes suivants :

1. Premier axe directeur, trouver une approche équilibrée en fonctionnement permettant de concilier :

- ✓ **une maîtrise de l'évolution de nos dépenses (et de l'effet de ciseau avec les recettes), nécessaire aux grands équilibres,** et à la conservation d'un autofinancement (épargne) suffisant pour permettre de financer un niveau élevé d'investissement correspondant aux besoins du territoire.

L'autofinancement minimal, qui s'apprécie avant tout en tendance, est défini pour la Ville par un niveau d'épargne nette (épargne brute = recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement, déduction faite du remboursement du capital de la dette) de l'ordre de 11 M€, correspondant au minimum de travaux récurrents à mener pour le simple entretien du patrimoine (même si ceux-ci sont depuis quelques années bien supérieurs à ce seuil) ;

- ✓ **un soutien au service public et à sa qualité**, conjuguant reconnaissance de l'action quotidienne des agents municipaux, recherche de sobriété des interventions, optimisation des politiques municipales, en responsabilité, et une réponse adaptée et priorisée aux besoins des habitants, un soutien aux partenaires contributeurs de l'action publique, un travail sur l'adéquation des moyens humains aux niveaux de services rendus et aux besoins opérationnels d'investissement et sur l'attractivité de nos métiers ;
- ✓ **la recherche d'une modération à la fois fiscale**, via la non augmentation des taux communaux de fiscalité, **et tarifaire**, par une évolution des tarifs aux usagers fine et annuelle, en lien avec l'inflation et l'évolution du service rendu, et une accentuation de la tarification sociale quand cela est possible.

2. Deuxième axe, la mise en œuvre d'un programme d'investissement à un niveau particulièrement élevé dans la durée, fortement renforcé à hauteur de + 10 M€ par an minimum par rapport à la trajectoire de base, permettant de :

- ✓ de répondre aux besoins du territoire, en matière de transition, de développement soutenable, de soutien à l'économie, d'attractivité, de qualité des équipements, de sobriété énergétique, de développement ;
- ✓ lutter contre la dette « grise », liée à une potentielle carence d'entretien des équipements et espaces, susceptible de générer des coûts de fonctionnement élevés, en faisant face à l'urgence de la dette climatique et sociale.

Ce besoin annuel d'investissement est estimé à un minimum de 42 M€ par an, avec une montée en charge progressive des nouveaux projets.

Cet effort d'investissement est financé en priorité par une recherche d'optimisation des financements externes obtenus et des recettes propres de la collectivité, dont l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, ou encore les cessions de patrimoine, l'emprunt restant par ailleurs calibré, maîtrisé et progressif, pour ne pas alourdir les charges du fait d'annuités trop conséquentes.

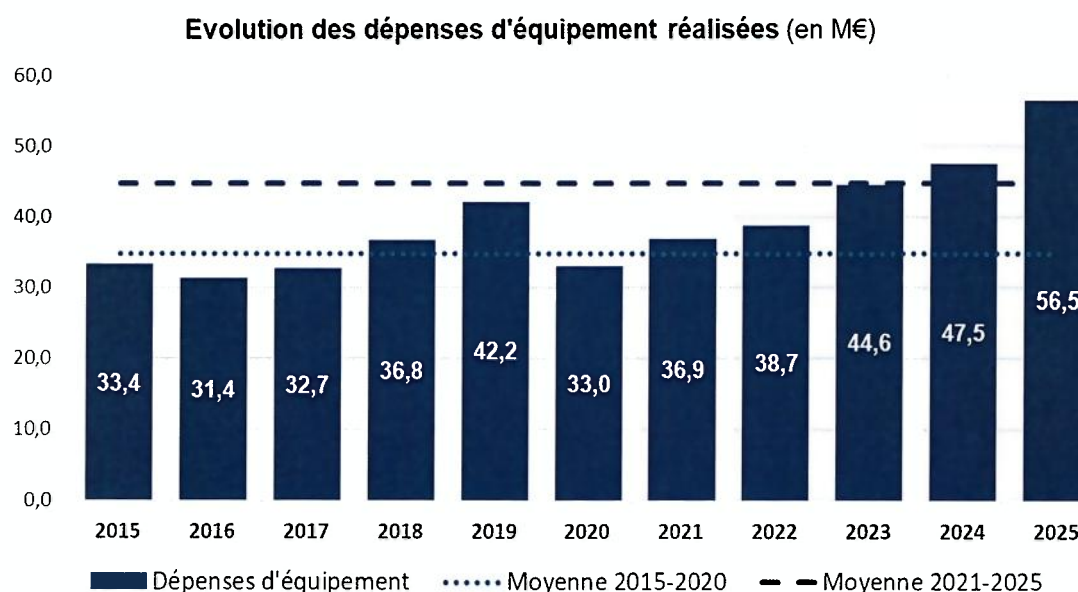
A noter que l'emprunt est une ressource à la fois nécessaire, pour mener à bien un programme d'investissement, mais également cohérente (car elle répartit la charge sur les générations qui utiliseront les équipements ainsi financés).

● Les résultats à fin 2025 confirment la tenue de cette stratégie financière.

La trajectoire financière de la Ville à fin 2025 (Budget principal) est une nouvelle fois soutenue et structurellement robuste, comme le montre la rétrospective ci-dessous.

A noter que l'exercice comptable 2025 n'étant pas clos à la date d'écriture du présent rapport, les résultats définitifs ne sont pas connus : seules les tendances peuvent être présentées ci-dessous. S'agissant d'analyse dans la durée, ces chiffres sont retraités des recettes exceptionnelles (cessions notamment, ainsi que l'indemnité exceptionnelle de contentieux liée à la cuisine centrale en 2018) et des résultats n-1.

⇒ **Un effort d'investissement matérialisé par des niveaux inédits réalisés**



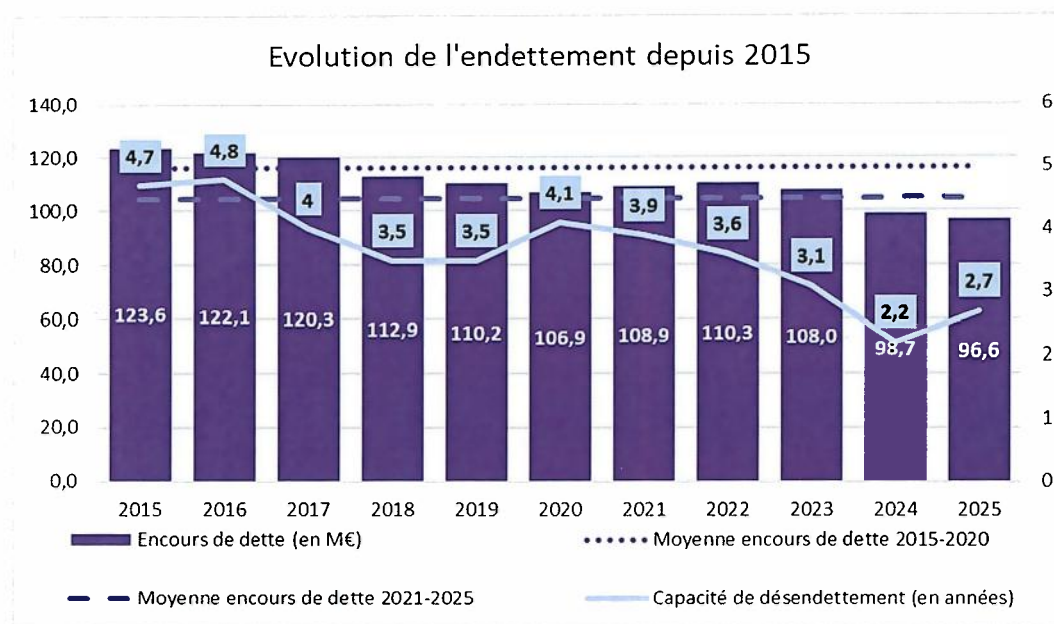
En 2025, avec plus de 56 M€ de dépenses effectivement réalisées (c'est-à-dire payées) sur le budget principal, la Ville atteint un niveau d'investissement jusque-là inédit, de 9 M€ de plus qu'en 2024, qui était déjà à un niveau élevé, et de plus de 20 M€ supérieur à la moyenne 2015-2020 (34,9 M€), appuyée sur une trajectoire progressive de montée en puissance de son Plan Pluriannuel d'Investissement depuis 2020 (cette année ayant subi des retards liés à la crise sanitaire).

La moyenne 2021-2025, de 44,9 M€, s'établit à 10 M€ de plus que la moyenne 2015-2020.

Ce niveau matérialise clairement la mobilisation pour la réalisation des projets et leur opérationnalité, ceux-ci étant désormais lancés, voire en cours de finalisation. Le cycle de l'investissement, notamment s'agissant des grandes opérations stratégiques, s'inscrit bien évidemment dans la durée, conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement mis en œuvre.

La robustesse de cet effort d'investissement ne serait toutefois pas assurée si elle s'était accompagnée d'un trop fort ré-endettement, susceptible de mettre en péril les équilibres de long terme et de grever les marges pour l'avenir. Ce n'est pas le cas, puisque la Ville s'est parallèlement désendettée.

Un endettement maîtrisé et en baisse



Après un très léger ré-endettement en 2021 et 2022, dans une période de taux d'intérêts bas, la Ville se désendette depuis, dans un contexte de forte remontée des taux, **avec un encours de dette fin 2025 (96,6 M€) inférieur de 10 M€ à celui de 2020. Il s'est situé, sur l'ensemble de la période, en dessous de la moyenne 2015-2020.**

La moyenne d'encours de dette 2021-2025 est inférieure de plus de 11 M€ à celle de 2015-2020, pour un niveau d'investissement supérieur de 10 M€.

Cette baisse de la dette est le résultat d'un pilotage strict, avec :

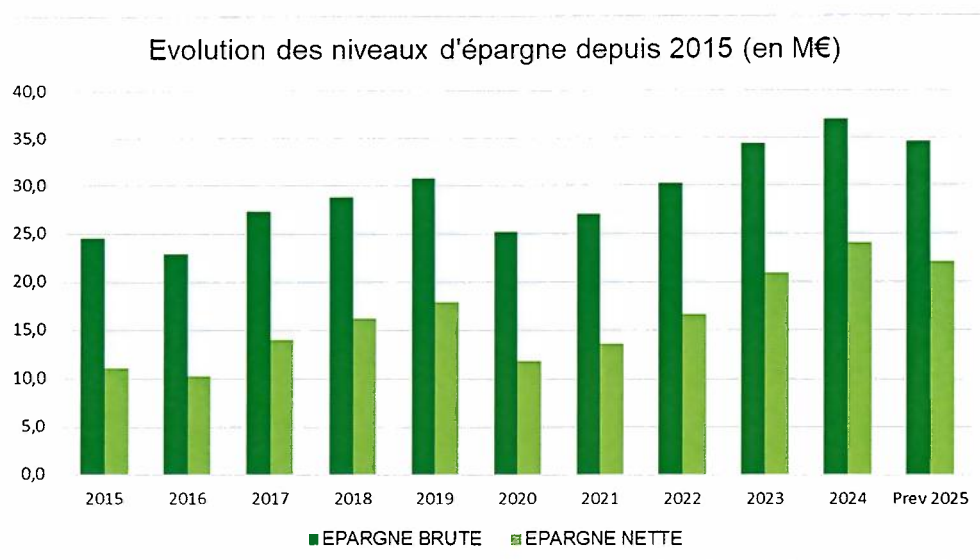
- d'une part, un calibrage de l'emprunt, au plus proche des besoins, avec des souscriptions de prêts diversifiés et gradués pendant l'année, ce qui permet en parallèle d'optimiser les conditions de financement en fonction de l'évolution des marchés,
- et d'autre part, avec une priorisation pour les autres recettes d'investissement, que ce soient les subventions reçues de nos partenaires ou les cessions de patrimoine immobilier dans le cadre du schéma directeur (notamment avec des recettes exceptionnelles de 7 M€ en 2024).

En 2025, la Ville se désendette à nouveau, de plus de 2 M€ par rapport à 2024, tout en investissant près de 10 M€ de plus, en parallèle de la mobilisation progressive du fonds de roulement constitué (qui diminue de près de 10 M€ en 2025) permettant ainsi de diminuer le recours à l'emprunt.

La très légère hausse de la capacité de désendetttement, quoique restant à un niveau bas, est uniquement due à la baisse de l'épargne brute (cf ci-dessous).

Cette maîtrise de la dette s'accompagne d'une vigilance permanente quant à l'autofinancement, c'est-à-dire l'épargne dégagée par la section de fonctionnement, qui constitue une des sources de financement de l'investissement.

Des niveaux d'épargne témoignant de la capacité de résistance et d'adaptation de la Ville.



L'épargne brute permet de mesurer la mise en adéquation entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, l'épargne nette (avec déduction du remboursement du capital de la dette) permettant quant à elle d'appréhender la mesure de l'autofinancement effectivement disponible pour l'investissement après remboursement des emprunts.

L'évolution des niveaux d'épargne confirme la solidité structurelle de la situation financière, comme de sa capacité de résistance et d'adaptation, alors même que le contexte a été marqué par des crises successives :

- de 2015 (et même 2014) à 2017 avec la baisse massive des dotations de l'Etat, qui ont ainsi chuté de 7 M€ en 4 ans,
- en 2020 et 2021, avec la crise sanitaire, qui a impacté la Ville pour près de 12 M€ en 2 ans, en pertes de recettes et accroissement de dépenses pour faire face à l'urgence et à la relance,
- en 2022 et 2023, avec la crise énergétique, qui a engendré une hausse de 3,4 M€ de la facture énergétique municipale en 2 ans, malgré le plan de sobriété déployé dès 2022, mais également inflationniste, qui a pesé sur l'ensemble des dépenses municipales.

Malgré cela, la rétrospective montre que chaque fois, les niveaux d'épargne ont rapidement repris leur trajectoire de consolidation, car **la Ville a su s'adapter, en réactivité et en responsabilité, ce qui a permis notamment un soutien renforcé aux services municipaux, et des décisions telles que** :

- **la confirmation annuelle des moyens supplémentaires dédiés à l'extension des capacités d'accueil en restauration scolaire**, avec + 500 K€ par an, complétés à partir de la rentrée 2025 par un effort supplémentaire de près de 200 K€, pour une évolution de la structure organisationnelle des accueils périscolaires permettant une meilleure continuité et sécurité du service rendu.
- **le plan exceptionnel et pérenne en faveur des ressources humaines** mis en place à partir de juillet 2024, à hauteur de 1,5 M€ en année pleine, complété et finalisé en 2025 pour 200 K€ supplémentaires.
- **la hausse maintenue chaque année de 1,5 % de la subvention au CCAS**, en parallèle d'une compensation à celui-ci des mesures locales en matière de ressources humaines, son montant passant de 9,5 M€ en 2019 à 11,1 M€ en 2025, et 11,3 M€ proposés en 2026 ;

- la stabilité des taux communaux de fiscalité confirmée chaque année (comme depuis 2011),
- mais également le renforcement, encore accéléré, du niveau d'investissement, en prévisions et vérifié en réalisations.

La situation financière saine de la Ville a ainsi permis de mener des politiques de soutien particulièrement volontaristes en fonctionnement, la Ville ayant pu débloquer des moyens conséquents et adaptés en fonction des priorités du territoire, en utilisant chaque fois que cela a été possible l'ensemble des leviers disponibles.

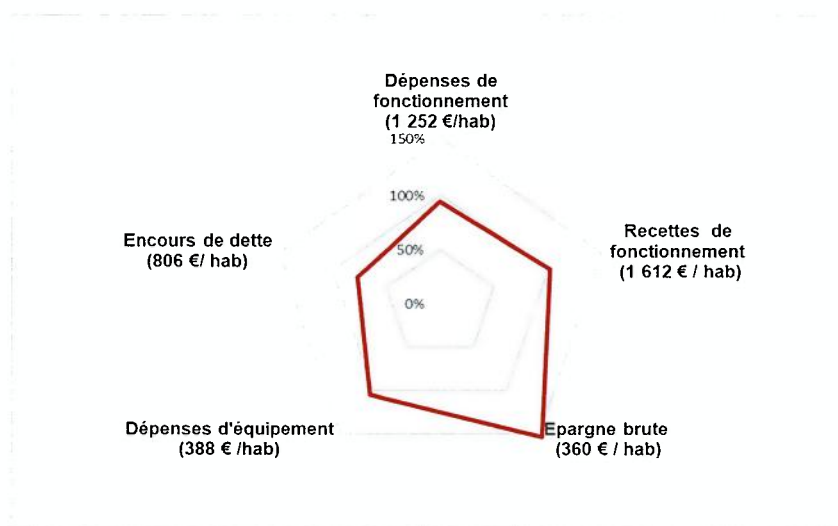
En 2025, les niveaux d'épargne de la Ville sont en léger retrait (de l'ordre de 2 M€) par rapport à 2024. Cette baisse s'explique, au-delà des décisions rappelées ci-dessus et prises dans le cadre des équilibres financiers pluriannuels :

- d'une part, par l'impact de la première hausse de cotisations CNRACL décidée par décret du 30 janvier 2025, qui vient alourdir les dépenses de personnel de + 1 M€,
- et d'autre part, par un rebasage effectué par la DDFIP des bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants suite à des erreurs importantes qu'elle avait réalisées dans la taxation des années précédentes (ayant conduit à des dégrèvements pris en charge par l'Etat et un produit Ville artificiellement augmenté) : ce dernier point aboutit à un produit fiscal quasi-stable (+ 0,1 %) entre 2024 et 2025, ce qui est particulièrement atypique, et impacte le dynamisme des recettes.

Pour autant, les niveaux d'épargne restent solides, avec une épargne nette de l'ordre de 22 M€, et au-dessus des indicateurs de sécurité financière, ce qui confirme la soutenabilité et la robustesse des choix faits, qui permettent de préserver la capacité de la Ville sur les années à venir.

Ces différents éléments financiers viennent également confirmer les atouts de la Ville de Besançon par rapport aux villes de sa strate.

A fin 2024 (dernière situation connue pour le panel), la situation de Besançon par habitant s'établit comme suit par rapport à notre panel, des 27 communes de 100 000 à 300 000 habitants (*France métropolitaine – hors communes appartenant aux métropoles de Paris, Lyon, Marseille, Lille*) - source: data.economie.gouv.fr.



C'est cette solidité financière, tout autant que la tenue de sa stratégie financière qui permet à la Ville de confirmer la dynamique pour 2026.

b) Un projet de Budget 2026 de dynamique et de mobilisation poursuivies

Forte de cette situation financière sécurisée, qui constitue des bases solides et fiables pour l'avenir, la Ville a construit un projet de Budget 2026 de continuité de la dynamique, tout en restant souple et adaptable.

▪ EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT, LA CONFIRMATION DE LA DYNAMIQUE D'EQUIPEMENT :

L'investissement est fixé une fois encore à **un niveau particulièrement élevé, de 50 M€**, identique à celui de 2025, s'agissant du plus haut niveau en BP pratiqué par la Ville.

Le déroulement des années précédentes a montré que **non seulement cet objectif est atteignable en réalisations, car il a été tenu, mais également qu'il est nécessaire, du fait des nombreux projets en cours.**

Compte tenu d'une programmation d'ores et déjà extrêmement dynamique et importante, avec des opérations en phase opérationnelle, cette capacité d'investissement est dédiée au BP à la réalisation **des projets inscrits au PPI déjà engagés, ainsi qu'à la programmation des tranches annuelles, dans le cadre des enveloppes de base.**

▪ EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, UN CADRAGE SOUPLE ET VOLONTARISTE POUR LA QUALITE DU SERVICE RENDU :

• **En matière de dépenses de personnel**, les mesures locales mises en œuvre en 2024 et finalisées en 2025 ont constitué un effort inédit et pérenne, qui représente 1,7 M€ supplémentaires par an pour la Ville au total.

La prise en charge de la deuxième hausse de cotisations CNRACL impacte les dépenses de personnel pour + 1 M€ à nouveau en 2026 (avec une augmentation, encore du même montant, à laquelle il faudra faire face en 2027 et en 2028). Une hausse prévisionnelle du SMIC est également intégrée pour environ 200 K€, sur la base d'une hypothèse de + 1,5 %. La tenue des élections municipales mobilise également plus de 160 K€ de dépenses de personnel.

Le soutien aux ressources humaines se poursuit parallèlement en 2026 notamment autour du nouveau dispositif adopté de complémentaire santé, estimé à près de 300 K€, et dans le cadre du travail transversal mené pour l'attractivité de nos métiers.

• **S'agissant des dépenses de fonctionnement courant**, qui regroupent notamment les crédits d'exploitation des services, les dépenses à évolution contrainte, les subventions et contributions versées, **la préparation budgétaire a démarré sur la base d'une évolution globale de + 1,5 %** (soit un niveau proche de l'inflation prévisionnelle 2026), ce qui a constitué une respiration dans la préparation budgétaire.

Cette évolution, qui a pu être appréciée globalement selon les domaines, avec des redéploiements possibles entre lignes, permet ainsi d'assurer la continuité des actions municipales, à périmètre constant et en tenant compte de l'inflation.

Par ailleurs, des crédits supplémentaires ont été attribués, dans le cadre d'un travail collectif, pour près de 800 K€ en sus du cadrage initial, au titre de décadrages techniques déjà actés ou obligatoires, lorsque l'évolution de base ne permettait pas de faire face aux contraintes, qu'elles soient réglementaires ou contractuelles.

Cette évolution s'entend hors postes de l'énergie et des assurances, qui connaissent des évolutions propres.

La facture énergétique de la Ville est prévue à hauteur de 5,9 M€, en baisse de près de 400 K€ par rapport au BP 2025, en lien avec les évolutions de tarifs, même si la rigueur climatique accrue en début d'année pourrait nécessiter des ajustements en cours d'année.

En investissement comme en fonctionnement, le financement d'éventuelles opérations nouvelles est renvoyé logiquement aux Décisions modificatives (dont la première en juin), qui permettront de

réaliser le cas échéant les ajustements nécessaires, en fonction de la version définitive de la Loi de Finances, et en lien avec l'échéance de renouvellement électoral en mars.
Ces Décisions modificatives seront aussi l'occasion d'analyser, au vu de l'équilibre global de l'investissement, la faisabilité et les besoins en tranches annuelles complémentaires, ces dernières répondant à des priorisations annuelles.

- ✓ **EN RECETTES, LE CHOIX D'UNE STABILITE MAINTENUE DES TAUX COMMUNAUX DE FISCALITE, D'UNE MODERATION TARIFAIRE METTANT L'ACCENT SUR UNE TARIFICATION SOCIALE, EN PARALLELE DE LA RECHERCHE D'UNE OPTIMISATION DES FINANCEMENTS EXTERNES REÇUS.**

Une stabilité des taux de foncier bâti, de foncier non bâti, et de taxe d'habitation, sur les résidences secondaires comme sur les logements vacants, est proposée en 2026, comme depuis 2011 (et même 2009 s'agissant de la taxe d'habitation).

A noter que l'année 2026 sera marquée par une faible revalorisation forfaitaire nationale des bases, de 0,8 % (correspondant à l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé de novembre 2024 à novembre 2025), contre 1,7 % en 2025, pour les locaux d'habitation et les locaux industriels.

En matière de tarifs, la délibération de décembre dernier a proposé une évolution des tarifs calculée au plus juste. Elle a été réalisée pour 2026 sur la base d'un taux directeur de 1,5 %, soit le niveau prévisionnel de l'inflation, afin de tenir compte de l'évolution des coûts du service rendu. Ce taux directeur demeure cependant une simple référence et a été modulé chaque fois que nécessaire dans le cadre d'un travail en faveur d'une tarification sociale accentuée, d'une priorité de politique publique ou sur des aspects plus techniques (arrondis de centimes).

Parallèlement, le travail se poursuit pour optimiser les financements externes pour nos projets, avec une recherche active de subventions et mécénats. Les désengagements prévus par la Loi de Finances et leurs impacts sur les collectivités suscitent inquiétude et mobilisation collective pour s'assurer du financement pérenne des opérations.

En investissement, ces subventions, qui représentent au CA 2024, 53 € par habitant, contre 49 € pour notre panel, constituent des soutiens précieux à la réalisation des projets de la Ville, et représentent des recettes importantes, permettant également de limiter le recours à l'emprunt.

C'est donc un cadrage à la fois volontariste, souple et réactif qui est ainsi proposé pour 2026, soucieux tant de la continuité des services publics que de leur qualité maintenue et permettant la réalisation des opérations lancées.

2. Un contexte toujours marqué par les incertitudes

Les collectivités locales, par le biais des différentes réformes successives, notamment ces dernières années sur la fiscalité locale, ont été placées dans une situation de dépendance croissante vis-à-vis de l'Etat, mais également de la situation économique et des finances publiques nationales.

Comme le soulignait un article du Monde de 2022, toujours et plus que jamais d'actualité, *« les élus de proximité, Maire et conseillers municipaux, restent la meilleure courroie de transmission entre le citoyen et la République »*.

Les communes, mais aussi leurs intercommunalités (la notion de « bloc communal » étant essentielle quant à la compréhension des enjeux et interventions de territoire, compte tenu des transferts de compétences intervenus), sont **au premier rang de l'action publique territoriale, non seulement de proximité, mais également pour faire face aux enjeux d'avenir.**

Elles sont ainsi appelées à piloter une transition de fond, à soutenir l'investissement public, à porter le développement économique, la solidarité, l'attractivité, la lutte contre le réchauffement climatique, à développer le lien de proximité et de démocratie...

Ce sont des points de vigilance majeurs, car le bloc communal ne pourra pas être le récipiendaire et le substitut de tous les autres désengagements, sauf à accentuer encore les inégalités territoriales et les fractures au sein de notre pays.

Par le biais des dotations, des compensations de réformes fiscales nationales, mais également des mécanismes de subventionnement, ce ne sont pas moins de 41 M€ de recettes de fonctionnement, soit près d'un quart, qui dépendent directement de l'Etat, sans même y inclure ses organismes satellites, ni même les subventions d'investissement.

On mesure par ces chiffres, outre la relativité de l'autonomie locale, l'importance de la vigilance à avoir quant à la situation nationale et aux dispositions de la future Loi de Finances pour 2026.

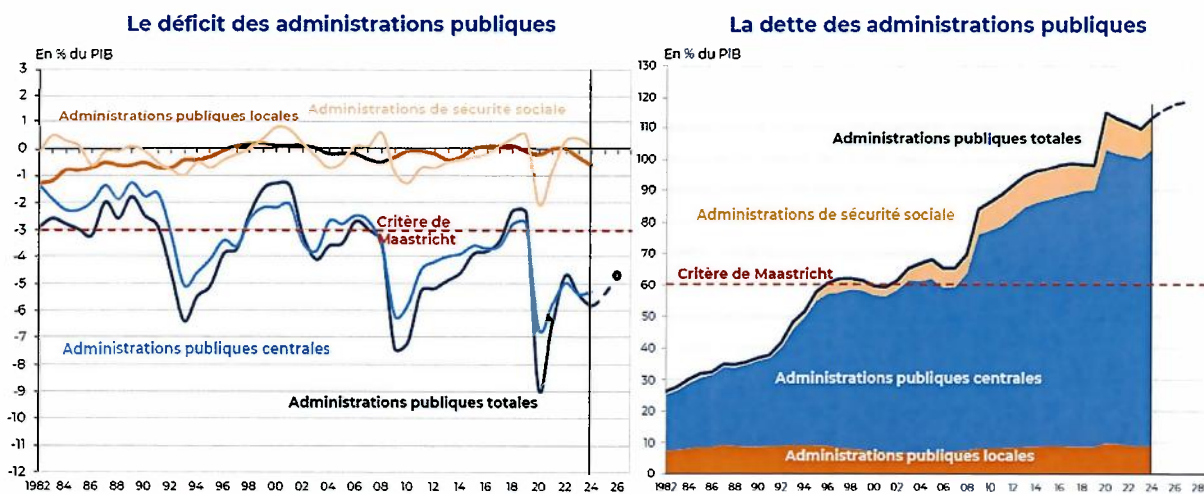
a) Le contexte économique et des finances publiques

Dans leurs dernières notes de conjoncture de décembre, l'INSEE et la Banque de France anticipent une croissance du PIB de + 0,9 % en 2025 (après 1,1 % en 2024 et une prévision 2025 de 0,8 % en septembre).

Cette faible croissance, malgré la reprise de certains secteurs clés au niveau national (tourisme, industrie aéronautique, agriculture, marché immobilier) s'appuie sur un contexte international particulièrement troublé, et une consommation des ménages encore faible, malgré une inflation modérée (autour de 1 % en 2025).

Pour 2026, la croissance du PIB est annoncée aux alentours de 1 %, avec une inflation comprise entre 1,3 % et 1,5 % selon les organismes (contre 0,9 % en 2025).

L'évolution du PIB est un indicateur de pilotage important de la situation des finances publiques, les critères de déficit public et de dette public étant rapportés au PIB.



Source : la Banque Postale- DOB en instantané.

Le déficit public s'établirait en 2025 à **- 5,4 % du PIB** (après - 5,8 % en 2024).

Pour 2026, le Gouvernement, dans son projet de Loi de Finances initial visait un déficit public de - 4,7 %, mais cet objectif dépendra largement du projet de Loi de Finances qui sera retenu au final (à titre d'exemple, suite aux amendements du Sénat, le déficit public pour 2026 était estimé à - 5,3 % du PIB).

La dette publique a atteint à la fin du 3^{ème} trimestre 2025 117,4 % du PIB, soit 3 482 Md€. Elle continuerait sa croissance en 2026 pour atteindre 118 % du PIB.

Ce bilan global, qui a amené le Gouvernement au principe d'une responsabilité partagée du déficit public entre les différentes strates d'administrations, et à la perspective d'une mise à contribution des collectivités locales, doit cependant être analysé finement.

En effet, le déficit au sens de Maastricht correspond au « besoin de financement », c'est-à-dire à la variation du stock de dette, les collectivités étant quoiqu'il en soit, tenues à un strict équilibre de leur budget, avec un emprunt réservé au seul investissement.

Le déficit de l'Etat représente 154 Md€ fin 2024, soit 91 % du total, celui des collectivités locales 16,7 Md€, soit 9 %, la Sécurité sociale présentant quant à elle une situation de léger excédent.

Montants en Md€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	V° 2023/24
Administration publique centrale	-67,8	-154,9	-144,5	-133,2	-153,7	-154,1	-0,4
dont Etat	-65,9	-177,0	-144,1	-148,1	-151,9	-152,5	-0,6
dont Organismes divers d'administration centrale	-1,9	22,1	-0,5	14,9	-1,8	-1,7	0,2
Administrations publiques locales	-2,5	-3,9	-0,9	-1,1	-9,5	-16,7	-7,2
Administrations de sécurité sociale	12,1	-48,3	-19,7	8,5	11,5	1,2	-10,3
Ensemble administrations publiques	-58,2	-207,1	-165,2	-125,9	-151,7	-169,7	-17,9

Montants en % du PIB	2019	2020	2021	2022	2023	2024	V° 2023/24
Administration publique centrale	-2,8%	-6,7%	-5,6%	-5,0%	-5,4%	-5,3%	0,2%
dont Etat	-2,7%	-7,6%	-5,7%	-5,7%	-5,4%	-5,2%	0,2%
dont Organismes divers d'administration centrale	-0,1%	1,0%	0,0%	0,6%	-0,1%	-0,1%	0,0%
Administrations publiques locales	-0,1%	-0,2%	0,0%	0,0%	-0,3%	-0,6%	-0,2%
Administrations de sécurité sociale	0,5%	-2,1%	-0,8%	0,3%	0,4%	0,0%	-0,4%
Ensemble administrations publiques	-2,4%	-8,9%	-6,6%	-4,7%	-5,4%	-5,8%	-0,4%

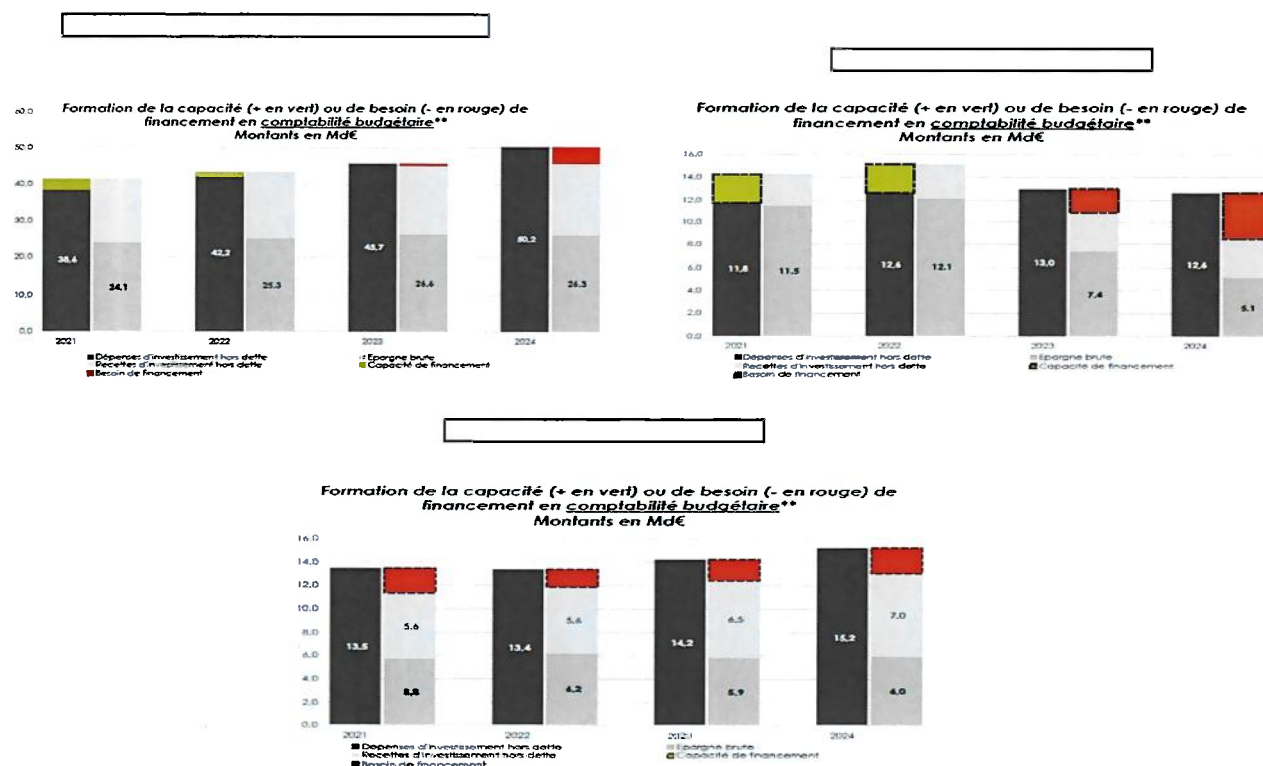
Source : Ressources Consultants Finances

La répartition entre différentes strates de collectivités est la suivante :

Montants en Md€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	V° 2021/24
Collectivités locales	0,0	-0,1	4,5	2,9	-5,0	-11,4	-15,9
dont Bloc communal	-0,7	2,9	4,8	2,7	0,6	-2,6	-7,4
dont Départements	0,5	-1,2	1,5	1,5	-3,3	-5,5	-7,0
dont Régions	0,3	-1,7	-1,9	-1,4	-1,8	-3,0	-1,1
dont Syndicats	-0,1	0,0	0,1	0,1	-0,5	-0,3	-0,4
Organismes divers (ODAL)	-2,5	-3,8	-5,4	-4,0	-4,5	-5,3	0,1
Administrations publiques locales	-2,5	-3,7	-0,7	-1,1	-7,5	-16,7	-15,6
soit en % du PIB	-0,1%	-0,2%	0,0%	0,0%	-0,3%	-0,6%	-0,5%

V° du solde public 2021/24 en Md€	En poids	Recettes 2024 en comptabilité nationale en Md€	En poids
Bloc communal	-7,4	176,1	55%
Départements	-7,0	72,8	24%
Régions	-1,1	34,4	12%
Syndicats	-0,4	14,4	5%
Collectivités locales	-15,9	301,9	100%

Si l'on voit que toutes les catégories de collectivités ont effectivement participé à la dégradation du solde public par une hausse de leur endettement en 2024 (avec un poids particulièrement marqué des départements), encore faut-il en analyser les causes.



Source : Ressources Consultants Finances

On voit que pour le bloc communal, communes et intercommunalités, la hausse du solde public est uniquement dû à la hausse de l'investissement, qui a progressé de 12 Md€ au niveau national toutes communes et intercommunalités confondues, et ce, malgré une hausse des niveaux d'épargne et des recettes d'investissement hors dette.

Pour les départements, la dégradation du solde public est en revanche liée à une dégradation des niveaux d'épargne brute, liées aux resserrements des recettes par rapport aux dépenses. Le besoin de financement des Régions est quant à lui resté relativement stable.

Ces précisions sont importantes au regard de l'analyse du déficit public des collectivités, car il est essentiel de rappeler que **la dette est, pour les administrations publiques locales, un instrument de l'investissement public - et uniquement d'investissement - et qu'à ce titre, elle est créatrice de richesse, de développement économique et de PIB.**

Rappelons que 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités locales, dont plus des 2 tiers par le bloc communal.

Toute nouvelle contrainte sur les collectivités risque ainsi de faire baisser l'investissement public, et donc la croissance du PIB, voire, ce qui est d'autant plus contraire à l'effet recherché au niveau national, de faire baisser leur épargne et donc d'augmenter le besoin de financement par la dette.

b) Les perspectives de contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques et les incertitudes liées

Le projet de Loi de Finances initial déposé par le Gouvernement - seule référence à ce jour, de nombreux amendements ayant été ensuite votés par les parlementaires - prévoyait un nouvel effort des collectivités locales dans le cadre du « redressement des finances publiques » à hauteur de 4,6 Md€.

Ce montant est d'autant plus important qu'il ne comprend pas les baisses de dotations d'investissement, notamment sur le fonds vert, ni la hausse de cotisations CNRACL 2026 qui représente plus de 2 Md€ au niveau national pour l'ensemble des collectivités.

Pour mémoire, la Loi de Finances 2025 prévoyait une contribution des collectivités à hauteur de 2,2 Md€.

Ce projet, s'il réaffirmerait le principe d'une mise à contribution des collectivités locales à l'effort de redressement, le recentrait également sur les communes.

Or s'il est vrai que les communes ont été relativement - et comparativement - épargnées par les différents dispositifs des Lois de Finances de ces dernières années, notamment avec un levier fiscal en grande partie conservé, **il faut rappeler qu'elles portent, sur l'ensemble des collectivités, pour autant 60 % de la hausse des cotisations CNRACL (et 75 % si on y inclut les intercommunalités avec des mutualisations de postes), du fait de leurs interventions de proximité qui exigent du personnel.**

Le projet de Loi de Finances initial prévoyait les principales mesures suivantes pour les collectivités locales :

- ➔ **Mise en place d'un deuxième dispositif de ponction des recettes des collectivités locales (DILICO), avec un doublement de l'enveloppe**, un élargissement des collectivités prélevées, et des restrictions des conditions de reversement des sommes prélevées.

Le DILICO 1 (Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités) a été mis en place en 2025 pour 1 Md€ au niveau national, initialement pour une année seulement. Il s'agit d'un prélèvement sur les recettes fiscales de certaines collectivités, selon un indice synthétique prenant en compte le potentiel fiscal ou financier et le revenu par rapport à la moyenne de la catégorie.

Le DILICO 2 a été proposé avec un doublement de son montant par rapport à 2025, soit 2 Md€ au niveau national, réparti à hauteur de 720 M€ pour les communes (soit 36 % contre 25

% et 250 M€ pour le DILICO 1), avec également un abaissement des seuils d'éligibilité au prélèvement à un indice synthétique de 100 % (contre 110 % pour le DILICO 1).

Le mode de calcul de l'indice synthétique de référence n'est pas modifié : 75 % selon le potentiel financier et 25 % sur le revenu.

Par ailleurs, le texte initial prévoit une restriction des règles de reversement par rapport au DILICO de 2025, avec un reversement de 80 % de la somme prélevée sur 5 ans (contre 90 % sur 3 ans pour le premier dispositif). Le reversement pour les collectivités contributrices est par ailleurs à la fois conditionné et proportionné à une évolution globale pour la catégorie de collectivités concernées, des dépenses de fonctionnement et d'investissement, inférieure à la croissance du PIB en valeur.

- ⇒ La Ville n'a pas été prélevée au titre du DILICO 1, et n'était pas a priori soumise au DILICO 2, mais avec un positionnement très proche du seuil de prélèvement, puisque son indice synthétique est de 0,99 contre un seuil de prélèvement à 1. Ces derniers chiffres permettent toutefois de mesurer le risque et l'effet de seuil très important du dispositif de DILICO (qui pourrait représenter de l'ordre de 1 M€ en cas de prélèvement pour la Ville du fait d'une simple baisse de seuil, selon les modes de calcul annoncés).

La future Loi de Finances, telle que connue à la date d'écriture du présent rapport réduirait le prélèvement global du DILICO, avec un reversement annoncé et une exonération des communes, ce qui permettrait de maintenir l'hypothèse d'une absence de prélèvement pour la Ville.

→ **Minoration de la compensation de l'Etat pour l'abattement de 50 % des bases de taxe foncière et de CFE des locaux industriels.**

Depuis 2021, les locaux industriels bénéficient d'un abattement de 50 % sur leurs bases de taxe foncière et de CFE, abattement jusque-là intégralement compensé s'agissant d'une décision nationale. Le projet initial de Loi de Finances prévoyait une baisse de 25 % de la compensation (soit une économie au niveau national de l'ordre de 1,1 Md€).

- ⇒ Pour la Ville, l'impact de cette minoration serait de - 700 K€ de recettes.

La future Loi de Finances, telle que connue à la date d'écriture du présent rapport maintiendrait cette baisse, qui serait ramenée à environ 20 %. **Pour la Ville, la diminution effective resterait conséquente, avec une perte de 600 K€ de recettes de compensations.**

→ **Baisse du fonds vert.**

La Loi de Finances, telle que déposée initialement par le Gouvernement, si elle prévoyait un maintien de l'enveloppe de Dotation Globale de Fonctionnement à périmètre constant avec un abondement des dotations de péréquation pour les communes (Dotations de Solidarité Urbaine et Rurale), incluait par ailleurs une nouvelle baisse du fonds vert, de plus de 500 M€, ce qui le ramènerait à environ 650 M€ (contre 2,5 Md€ en 2024).

- ⇒ Même si l'impact de cette baisse est difficilement chiffrable, s'agissant d'une dotation d'investissement attribuée sur dossier, il convient de rappeler que la Ville a perçu 902 K€ en 2023, 693 K€ en 2024 et 889 K€ en 2025 au titre du fonds vert, ce qui représente un soutien essentiel dans la réalisation de ses projets de transition.

La future Loi de Finances, telle que connue à la date d'écriture du présent rapport atténuerait cette baisse en 2026, avec un fonds de l'ordre de 800 à 850 M€ en 2026, contre 1,15 Md€ en 2025 et plus de 2 milliards en 2024, cette diminution étant contraire aux impératifs de transition et au rôle des collectivités dans ce domaine, avec en parallèle une mobilisation forte des associations d'élus locaux pour maintenir ce fonds indispensable.

Il faut souligner par ailleurs que le projet de Loi de Finances prévoyait comme les années précédentes, **une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement**, avec abondement des dotations de péréquation (Dotations de Solidarité Urbaine et Rurale).

En retenant l'hypothèse officielle du projet de Loi de Finances d'une inflation 2026 à 1,3 %, la perte de pouvoir d'achat pour les collectivités en euros constants s'élèverait ainsi à plus de 350 M€ (dont 245 M€ pour le bloc communal) au niveau national.

Pour la Ville, la stabilité de la dotation forfaitaire par rapport à l'inflation représenterait une perte de près de 300 K€ en 2026.

Si la dotation forfaitaire de Besançon avait été indexée sur l'inflation depuis 2022, elle serait ainsi supérieure de 3 M€ à celle effectivement prévue en 2026, avec un manque à gagner de plus de 11 M€ depuis 2022.

La ponction sur les ressources des collectivités est également opérée au travers d'une diminution des fonds de concours dits « variables d'ajustement » de 527 M€ pour 2026, notamment pour ce qui concerne les Communes, au travers du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle de - 50 M€ pour le bloc communal : cela représenterait une baisse supplémentaire d'environ 50 K€ pour la Ville, comme en 2025.

A noter également que les impacts du projet initial de Loi de Finances étaient encore plus conséquents pour Grand Besançon Métropole, avec une perte estimée à 11 M€ sur la seule année 2026, avec un prélèvement au DILICO de plus de 2,5 M€, une réduction de la fraction de TVA et un décalage de versement du FCTVA.

Globalement, le projet de Loi de Finances définitif continuerait d'avoir des impacts particulièrement lourds sur les intercommunalités, qui supporteraient à elles-seules la moitié des efforts exigés des Collectivités locales, alors qu'elles représentent moins du quart de l'ensemble des budgets locaux.

La vigilance que nous maintenons quant aux impacts de la Loi de Finances est globale car compte tenu des partages de compétences et de flux financiers, tout élément de fragilisation des structures communautaires, ou plus largement des structures partenaires (collectivités, associations...) fragilisera la communauté dans son ensemble.

La Loi de Finances en cours d'adoption, avec un objectif de promulgation à mi-février, semble confirmer **un effort des collectivités entre 2 et 2,5 milliards**, sans pour autant que les modalités en soient clarifiées à la date d'écriture du présent rapport. Cela reste conséquent car identique à l'année 2025, d'autant que cela n'inclut pas les hausses de cotisations CNRACL déjà décidées par décret, avec en parallèle une incertitude sur le périmètre retenu, et les impacts spécifiques par collectivité.

A ce jour, seule la baisse du FDPTP, qui est utilisée de manière « traditionnelle » comme variable d'ajustement au niveau national, a pu être intégrée au projet de BP, dans une logique de sincérité budgétaire, les autres éléments n'étant pas confirmés à l'heure actuelle, avec des discussions parlementaires, que ce soit à l'Assemblée Nationale ou au Sénat, qui ont largement modifié le projet initial de Loi de Finances, dans le sens plutôt d'un allègement des efforts demandés, même si la volonté d'une contribution des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques semble confirmée.

Les impacts éventuels de la Loi de Finances seront le cas échéant à intégrer au BP si cela est possible, compte tenu de l'analyse indispensable à mener dans un contexte de complexité croissante des finances locales, ou en Décision modificative en cours d'année.

Le choix déterminé de la Ville, dans ce climat d'incertitudes, est en tout état de cause le refus d'une « contribution par la peur ». Le risque - ou la crainte du risque - d'une mise sous contrainte supplémentaire ne peut en aucun cas constituer un frein à l'engagement public local, alors même que notre territoire, nos habitants, nos associations, nos entreprises en ont plus que jamais besoin.

Au contraire, le projet de BP 2026 confirme la mobilisation et la continuité des actions, avec en parallèle, un travail à mener, lorsque les éléments de projection nécessaires seront connus, sur une actualisation en tant que de besoin de la stratégie financière globale, en recettes et en dépenses.

C'est cet esprit d'adaptabilité et de responsabilité, tout comme la confiance dans la robustesse de la situation de la Ville et dans sa capacité à réagir et s'ajuster si besoin, qui a guidé les choix budgétaires pour 2026.

Le projet de Budget 2026 s'inscrit, avec détermination et engagement, dans la continuité de la dynamique de réalisation des opérations et actions lancées.

SOLIDARITES ET PROXIMITE

L'accompagnement et la protection des habitants constituent un levier essentiel de l'action municipale, pour favoriser la cohésion, activer et structurer les solidarités, promouvoir les liens sociaux.

- **La politique en faveur de la jeunesse et de l'éducation**

Pilier de l'action en faveur de la jeunesse, **le plan de rénovation des écoles et des crèches, de plus de 85 M€, est en pleine phase opérationnelle, en parallèle de l'extension de la restauration scolaire et de la création de 3 nouveaux équipements.**

La Ville y consacrera plus de 14 M€ en 2026, soit près d'un tiers de son investissement.

Avec **5 écoles et 3 crèches d'ores et déjà rénovées intégralement (écoles Boulloche, Kennedy, Kergomard, Ferry et Viotte, et crèches de Saint-Ferjeux, de Battant et des Tilleuls)**, le plan se poursuit activement.

Les restructurations des **écoles de La Butte, Paul Bert et Vieilles Perrières, ainsi que la crèche des Orchamps** sont lancées, avec pas moins de 8 M€ en 2026 dédiés à ces 4 opérations d'ampleur, tandis que les études sont en cours de finalisation pour les travaux sur les écoles **Jean Macé et Champagne**.



Ecole Paul Bert – perspective de la future entrée rue Lanchy

En complément, 3 écoles bénéficient spécifiquement **d'une restructuration et d'une extension de leur restauration scolaire**, avec 1,5 M€ en 2026, dans les écoles **Fourier, Sapins et Ile de France**.

Ce grand programme de rénovation est également accompagné de **la création de 3 nouveaux équipements**, qui mobiliseront près de 3,5 M€ en 2026.

Le projet de nouvelle école Tristan Bernard aux Vaites débutera, pour une ouverture prévue à la rentrée 2028 et le quartier Viotte verra dès 2026 l'émergence d'un nouveau bâtiment accueillant une **nouvelle crèche** de 60 places.

Sur le quartier des **Clairs Soleils, le nouvel espace Aimé Césaire**, en cours de finalisation, avec un budget total de 2 M€, permettra d'accueillir sur le même site **une halte-garderie et un espace de parentalité**, et la médiathèque, en cœur de quartier sur la place des Lumières.

En parallèle de ces grands projets de restructuration, la Ville investit **1,4 M€** pour l'entretien courant du patrimoine scolaire et de la Petite Enfance. Des interventions seront par exemple réalisées sur les maternelles Curie et Helvétie, l'école des Chaprais et l'école Bourgogne, ainsi que la crèche des Epouisses.

Le programme de plus de 300 K€ dédié au renforcement de la mise en conformité des crèches (installation de portes comprenant deux oculi, surélévation des clôtures...) a été engagé dès la fin de l'année 2025 et est en cours de déploiement.

Ce grand plan d'investissement s'accompagne pour son volet structurel d'un travail accéléré à la fois sur **la structure, la qualité et l'attractivité du périscolaire et de la restauration**, avec depuis 2020, un renforcement annuel des moyens dédiés, de + 500 K€ par an, et la consolidation des postes d'animateurs, la mise en place d'une tarification sociale et graduée pour favoriser l'accès au plus grand nombre, mais également, depuis la rentrée 2025, d'une évolution de la structure organisationnelle des accueils périscolaires permettant une meilleure continuité du service, de près de 200 K€.

Cette vision globale, autour du projet éducatif, a permis **d'atteindre l'objectif d'une capacité d'accueil en restauration de 70 % des enfants scolarisés (soit plus de 5 400 enfants accueillis fin 2025)**, contre 50 % il y a 10 ans.

La qualité des repas a été également un axe de mobilisation majeur, avec des menus composés à **70 % (contre 47 % en 2021) de produits respectant le cahier des charges EGAlim** (BIO, SIQO, local bas carbone), dont 46 % de produits biologiques, ce qui dépasse largement les exigences fixées par la réglementation (50 % EGAlim, dont 20 % de produits bio), tout comme **la lutte contre le gaspillage alimentaire**, avec notamment l'expérimentation lancée sur la collecte des biodéchets dans 14 écoles et 8 crèches municipales.

- **La politique sociale et de proximité**

La Ville s'inscrita également dans la continuité de l'effort déployé vis-à-vis du CCAS, avec une hausse régulière de 1,5 % par an et une compensation des mesures locales en matière de ressources humaines.

En 2026, la subvention est ainsi prévue à **plus de 11,3 M€, en hausse de 269 K€ par rapport à 2025 et de + 1,9 M€ par rapport à son niveau de 2019**.

La subvention de la Ville représente 40 % du budget du CCAS, ce qui matérialise les liens essentiels avec ce partenaire qui définit et met en œuvre la politique sociale d'accompagnement des personnes les plus vulnérables.

Accompagner et protéger est un des axes forts déployés ces dernières années.



La nouvelle Maison des Femmes, dont l'ouverture est prévue début mars, en est l'illustration concrète.

Construite en lien étroit avec les associations, mais également plus largement les habitants, notamment par le dispositif mis en place en 2024 d'épargne citoyenne, elle offrira un nouveau lieu unique où les femmes pourront être accueillies, écoutées et orientées.

L'aménagement de ce nouveau site représente **un budget total de 3 M€** d'investissement y compris l'acquisition, avec une approche partenariale indispensable quant à son fonctionnement futur, autour d'un enjeu malheureusement plus que jamais d'actualité.

La Ville maintient en parallèle ses interventions dans des missions essentielles de protection, de sécurité et de prévention, notamment au titre **du dispositif de médiation** initié l'an dernier sur le quartier Battant (260 K€ en 2026), en parallèle de la montée en puissance et de la structuration de **sa politique de santé publique et de lutte contre les addictions**, dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) 2025-2029 porté au niveau intercommunal.

L'accompagnement des habitants s'inscrit également dans un objectif de rendre le service public, les équipements publics, les espaces, accessibles au plus grand nombre et dans tous les quartiers.

600 K€ seront ainsi dédiés à la poursuite des travaux prévus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'Ap).



La **salle Battant**, récemment ouverte, après une rénovation de près de 800 K€, permet aux habitants de retrouver cet espace de convivialité et de centralité au sein du quartier, après la rénovation de la crèche. Se déroulent en parallèle la rénovation et la végétalisation de la place Marulaz et de la rue de l'école, portées par le Grand Besançon.

Sur le quartier des **Orchamps**, après l'étude socio-urbaine qui a permis de faire émerger des pistes de transformation du quartier prioritaire de court, moyen et long termes, le nouveau terrain de sport « city stade » devant l'école Herriot est désormais finalisé (avec plus de 600 K€ dédiés) et les travaux d'aménagement de la rue Gounod sont en cours. La nouvelle crèche des Orchamps sera réouverte à l'automne.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) à Planoise, dans lequel la Ville est engagée pour plus de 28 M€, est en pleine phase opérationnelle, avec l'ouverture récente du nouveau gymnase Diderot, et les aménagements d'espaces publics se poursuivront (avec 1 M€ prévus au budget), notamment sur les secteurs Cassin, Van Gogh, Bourgogne et Epoisses.

Ils seront accompagnés sur ce dernier d'une première phase de rénovation du **centre des Epoisses**, qui accueille l'association PARI et la crèche, pour 540 K€, avec un soutien de l'Etat dans le cadre de la Dotation de la Politique de la Ville (DPV).

L'accessibilité au service public et la proximité passent également par la **démocratie participative**, et l'implication des citoyens dans la vie publique. 250 K€ sont prévus en 2026 comme les années précédentes, au titre du budget participatif, en parallèle de la 3^{ème} saison en cours dont les 10 projets retenus, sur les 35 propositions des habitants, sont désormais en cours d'élaboration dans les services municipaux.

La grande consultation menée sur la notion de cimetière « écologique » a également permis d'avancer dans le projet d'extension du **cimetière de Saint-Claude**, qui sera lancé cette année sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, et une participation pour moitié de la Ville (dont 600 K€ prévus au projet de budget).

La Ville consacrera au total en investissement près de 14,5 M€ dans le cadre de l'enveloppe de base des travaux annuels de proximité, augmentée de près de 2 M€ depuis 2020, pour le gros entretien de ses bâtiments et espaces, pour le matériel et mobilier de ses équipements, et l'attribution de compensation pour la voirie versée à GBM.

L'ADAPTATION DU TERRITOIRE ET LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2025, Besançon a décroché pour la 4^{ème} fois consécutive les 5 étoiles du label TETE (Territoire Engagé pour la Transition Écologique – Climat Air Énergie), à l'issue d'un audit mené par un comité d'experts mandaté par l'ADEME, comme seulement 20 collectivités territoriales françaises.

La décarbonation des bâtiments municipaux et la végétalisation des espaces notamment ont ainsi permis une baisse de 44 % des émissions de Gaz à Effet de Serre entre 2019 et 2023, en parallèle d'un doublement de la production d'énergie renouvelable entre 2019 et 2025.

En juin 2025, le Conseil municipal a adopté un nouveau plan d'action visant la neutralité carbone des services municipaux d'ici 2040. Ce programme prévoit des objectifs de baisse de 40 % de consommation énergétique, l'atteinte de 100 % d'énergies renouvelables, dont 65 % produites localement, autour d'un programme de 50 actions concrètes pour l'adaptation et les transitions.

C'est dans ce cadre, et celui de la transformation de la Ville, que s'inscrivent les actions prévues au Budget 2026.

- **L'adaptation face au changement climatique**

La Ville poursuit son engagement en faveur de la **végétalisation des espaces urbains**, avec la multiplication des îlots de fraîcheur et la désimperméabilisation des sols, notamment dans **les cours de l'école de la Butte et de la crèche des Orchamps** en 2026. Ces opérations s'inscrivent dans la continuité de précédentes opérations, telles que la place de la Révolution, la place Renée et René Pelletier ou encore la place des Tilleuls. Pour soutenir ces projets, une enveloppe de plus de **500 K€** est prévue en 2026, dédiée au plan **de lutte contre les îlots de chaleur**.

Les travaux annuels de proximité dédiés aux espaces verts et à la protection de la biodiversité devraient représenter près de **0,8 M€** au Budget 2026.

L'expertise et la **gestion de son patrimoine arboré** fragilisé par le réchauffement mobilisent près de 300 K€ et plus de 100 K€ seront consacrés à la campagne 2026 de plantations d'arbres et d'arbustes, pour poursuivre la végétalisation de la Ville. Des travaux d'aménagement végétal et paysager interviendront également dans les cours d'écoles ou dans le parc urbain à Planoise. La création d'un escalier à la gare Viotte entre le parvis haut et le parvis bas a été engagée l'an dernier et pourra ainsi être finalisée en 2026.

La Ville consacre également environ 120 K€ aux aires de jeux et à la restauration de la biodiversité.

La Ville maintient également son engagement envers la **préservation et la gestion de son patrimoine forestier**, avec un budget de **0,7 M€**.



Le **jardin des Sciences « Biôme »** nouvellement réouvert sur le Campus de la Bouloie, auquel la Ville a consacré 5,8 M€ dans le cadre d'une opération fortement partenariale, jouera un rôle majeur en termes de recherche scientifique et de sensibilisation du public aux enjeux de conservation et d'adaptation.

La rénovation du patrimoine municipal, bâtiments et espaces publics, constitue un autre enjeu majeur, à la fois pour l'adaptation au changement climatique, avec un travail sur les conditions de confort thermique qui sont désormais indissociables de l'ensemble des projets menés, mais aussi pour la sobriété énergétique.

Elle s'inscrit non seulement dans le cadre du plan écoles-crèches mais également dans des projets transversaux comme **le futur bâtiment d'accueil des archives aux Près de Vaux** ou **la transformation du pôle sportif Diderot à Planoise**.

Ces réalisations s'inscrivent également dans le cadre de notre SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables), dans lequel la Ville s'engage, via sa commande publique et ses achats, par une généralisation progressive de clauses sociales et environnementales dans ses marchés.

En matière de matériaux biosourcés, cela se traduit par exemple dans l'utilisation de peintures spécifiques par les services municipaux, qui a bénéficié à 14 chantiers en 2024, et par la pose de près de 600 m² de sols biosourcés. L'opération de la Maison des Femmes a été également menée avec un souci particulier de réemploi des matériaux pour le chantier ou en direction des particuliers.

Le nouveau pôle sportif Diderot constitue un autre exemple particulièrement marquant en matière d'utilisation de matériaux biosourcés, avec au total environ 1 600 m³ de bois local provenant de la forêt municipale de Chailluz.

- **L'anticipation des transitions**

L'adaptation au changement climatique passe également par **l'anticipation dans la conception de la ville de demain, de ses nouveaux quartiers et des nouveaux besoins et modes de vie**.

Le budget 2026 prévoit ainsi 1,2 M€ (sur une participation totale de plus de 11 M€), pour le lancement du **quartier Grette-Brulard-Polygones** autour du standard d'habitat « ville-nature » et 500 K€ pour la concession publique d'aménagement du **projet urbain des Vaites**, hors école.



Le projet **Saint-Jacques Arsenal** mobilisera quant à lui **3,1 M€**, à la fois en participation à l'opération d'aménagement global prévoyant des logements et des activités, et pour les travaux en cours sur le **jardin central et la cour Paulette Guinchard**, qui constitueront des lieux apaisés, réservoirs de biodiversité en Cœur de Ville, accessibles à tous, mettant en valeur le patrimoine exceptionnel.

L'investissement se poursuit également dans les **secteurs des Hauts du Chazal**, pour soutenir son extension par l'accueil de nouveaux logements et d'activités, accompagnés de trames douces et d'espaces verts, pour 441 K€ prévus au projet de budget, ainsi que sur l'**éco-quartier Viotte**, qui continue sa structuration au Nord de la gare, et un travail sur les liaisons douces, avec une participation globale de la Ville prévue à plus de 5 M€ (dont 500 K€ en 2026).

La Ville travaille également sur son patrimoine propre dans une logique d'exemplarité et de sobriété.

Le plan d'économies d'énergie de plus de 6 M€ engagé depuis 2022, dont 700 K€ sont programmés en 2026, complété annuellement par une enveloppe de plus de 700 K€ pour la modernisation des équipements de distribution énergétique, poursuit son plein déploiement.

Plusieurs opérations sont engagées, notamment l'installation de géothermie sur le site de Granvelle, le déploiement de panneaux photovoltaïques sur le restaurant scolaire Fourier, le gymnase Diderot et la crèche des Orchamps. Une installation photovoltaïque sera également réalisée sur le gymnase Châteaufarine, et le Fort Bregille bénéficiera d'une nouvelle chaufferie biomasse.

4 nouveaux bâtiments municipaux seront également raccordés cette année au réseau de chaleur urbain.



La Ville travaille également en partenariat avec le Grand Besançon pour la réfection de l'éclairage de la Citadelle, qui débute cette année pour sa partie extérieure.

La Ville maintient également son soutien auprès des habitants engagés dans l'**optimisation de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique**, dans le cadre notamment des projets portés par le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME).

En outre, dans le cadre du plan de préservation **de la ressource en eau**, le projet de **récupération des eaux de la piscine Mallarmé** sera finalisé cette année, avec un projet total de près de 1 M€. Il permettra notamment d'alimenter l'arrosage des terrains du complexe sportif Léo Lagrange, ainsi que d'autres services municipaux, en valorisant les eaux de renouvellement, de vidange et les eaux pluviales et de toiture de la piscine, déconnectant ainsi de l'ordre de 20 000 m³ d'eau du réseau unitaire.

Au titre du développement de l'économie circulaire, la Ville poursuit **le déploiement des corbeilles de tri** dans le Centre-Ville, avec une enveloppe pluriannuelle de **2,5 M€**, dont 750 K€ prévus en 2026. A ce jour, 170 corbeilles « bi-flux » ont été installées ou le seront très prochainement sur l'espace public.

Par ailleurs, la stratégie visant à équiper les services de véhicules électriques est maintenue, dès lors que leurs performances techniques permettent de répondre aux besoins, parfois très particuliers, des activités concernées. Une enveloppe annuelle de plus de 900 K€ est allouée dans ce cadre.

Le budget 2026 maintient enfin les crédits annuels dédiés au fonds d'amorçage et d'accélération de la transition écologique, soit 300 K€, qui viennent contribuer et inciter au financement de projets d'investissement contribuant activement à la transition écologique, par leur caractère innovant en termes de processus ou de nouvelles pratiques.

L'ATTRACTIVITE ET LA VITALITE

La vitalité de la Ville, qu'elle soit économique, sportive, culturelle, touristique, est un enjeu non seulement d'attractivité, de visibilité, et donc de développement pérenne, mais également de cohésion, notamment grâce à la dynamique associative du territoire.

Le niveau élevé d'investissement pratiqué ces dernières années constitue un soutien important au développement économique local et aux carnets de commande des entreprises.

Il faut rappeler qu'environ 70 % des marchés passés par la Ville le sont auprès d'entreprises régionales.



En matière de développement de la politique sportive, un des projets les plus emblématiques est sans conteste **le nouveau pôle sportif Diderot**, qui représente un projet global de plus de 12 M€ (dont 3,4 M€ sur 2026), et qui combine la construction d'un nouveau gymnase, déjà ouvert, et la réhabilitation, notamment énergétique, de l'ancien gymnase, dont les travaux sont actuellement en cours.

Ce nouvel espace total de 2 300 m² offrira des équipements de qualité aux clubs dans de nombreux domaines (volley, basket, handball, futsal, sports de combat, badminton...), et permettra aussi d'organiser des manifestations d'envergure nationale, répondant ainsi à un vrai besoin tant en termes d'organisation de compétitions sportives que d'entraînements. Il constituera un nouveau pôle d'attractivité dans le quartier de Planoise.

Par ailleurs, des travaux **de réfection du parquet du Palais des sports Ghani Yalouz** seront engagés pour un montant de 250 K€, afin de garantir la qualité sportive, et l'intégrité physique des pratiquants.

Les interventions sur l'ensemble des bâtiments sportifs représenteront un effort de 750 K€ en termes d'investissements de proximité afin de garantir la sécurité des usagers et le maintien en bon état du patrimoine sportif, avec notamment des interventions sur les gymnases de Chateaufarine, de Fontaine-Ecu, le pôle sportif des Montboucons, mais également les complexes La Fayette et Mallarmé.

En outre, **le soutien de fonctionnement apporté aux partenaires sportifs (qu'il s'agisse de sports pour tous ou de haut niveau)**, s'établit à 2,4 M€ dans le projet de budget 2026.

En matière de diffusion et de création culturelle, le projet de mise en sécurité de **la Grande Halle des Prés de Vaux**, estimé à près de **2 M€**, est lancé et devrait s'achever à l'automne. Ces travaux permettront la réouverture de la Grande Halle, fermée depuis 2023 du fait de la dégradation du bâtiment, ce qui permettra d'y accueillir à nouveau des événements d'envergure nationale. La Grande Halle, d'une capacité exceptionnelle de 2 500 personnes, retrouvera ainsi une place majeure dans la politique culturelle de la Ville de Besançon en matière de diffusion et d'activités.

En parallèle, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole ont lancé le projet **de nouvelle passerelle Jean Abisse**, qui permettra de faciliter l'accès au quartier des Prés de Vaux. La Ville consacrera 1,7 M€ à sa déconstruction (dont 500 K€ en 2026), avec une reconstruction assurée par GBM.

Au sein du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, en lien avec le Musée de la Résistance et de la Déportation, l'année 2026 sera également marquée par **l'exposition consacrée à Ceija Stojka** de février à septembre prochain. L'exposition autour des « **années folles** » et de l'œuvre de Marcel Prunier est déjà ouverte au Musée du Temps.

En matière patrimoniale, **500 K€ sont prévus en 2026 sur le patrimoine Vauban**, principalement dédiés à la restauration du front Saint-Etienne. Les études sont en cours sur l'église Saint-Pierre, pour mener la reprise structurelle du beffroi, pour un coût estimé à 500 K€. Des travaux de réparation de la

ceinture de la citerne de l'administration au niveau du Front Royal de la Citadelle seront également réalisés.

1,2 M€ sont prévus dans le cadre des **travaux de proximité pour le gros entretien des équipements culturels, ainsi que les acquisitions et restaurations.**

On peut notamment souligner que dans ce cadre, 264 K€ sont consacrés à l'extension du fonds des bibliothèques, qui est un élément d'attractivité fort pour nos équipements en faveur de la lecture publique.

Équipement culturel et associatif majeur de la Ville, **le Kursaal** poursuit sa dynamique de modernisation, avec 230 K€ permettant notamment de finaliser le changement des revêtements de mur, avec un travail sur la qualité phonique, énergétique et esthétique.

Avec une programmation particulièrement riche et variée, en termes de spectacles, de festivals ou de manifestations associatives, le Kursaal, en Cœur de Ville, est un équipement essentiel de lien social et d'animation.



Le budget consacré au Tourisme, hors opérations spécifiques, s'agissant d'un domaine très transversal (et partagé avec le Grand Besançon), représente 420 K€ au stade des Orientations Budgétaires, consacrés notamment au soutien à l'Office du Tourisme et à l'appui aux congrès qui jouent un rôle important en termes de visibilité de la Ville. Différents événements sont déjà programmés en 2026, à l'exemple de l'assemblée générale de l'Union Nationale des Associations Familiales qui se déroulera les 20 et 21 juin 2026 à Besançon, qui rassemblera les UDAF de métropole et d'outre-mer.

Plus de 320 K€ seront par ailleurs dédiés au Commerce, notamment au soutien à l'Office du Commerce et aux animations commerciales.

Le soutien de la Ville s'exerce aussi en termes d'animations dans les quartiers par l'organisation d'événements, ou par le biais du rôle des maisons de quartier.

Le soutien aux centres sociaux, maisons de quartier associatives et Espaces de Vie Sociale notamment, mobilise près **d'1 M€ de subventions**, au-delà des moyens alloués aux équipements municipaux.

Globalement, ce ne sont pas moins de 8,9 M€ qui sont prévus au projet de budget 2026 (hors CCAS), en hausse de 200 K€, en subventions aux associations et structures partenaires, auxquels s'ajoutent les contributions aux établissements dont la Ville est membre, notamment en matière culturelle, et qui représentent plus de 4 M€.

Avec le CCAS, ce sont plus de 24 M€ que la Ville consacre au soutien de ses partenaires.

La première phase de **l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU)**, qui vise à favoriser l'attractivité et lutter contre l'habitat indigne, se poursuit, avec 200 K€ de crédits de paiement sur 2026, conformément aux engagements pris en matière d'aides incitatives et de rénovation, en parallèle d'une évaluation en cours sur les dispositifs mis en place.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville figure en annexe du présent rapport.

A noter que le rapport annuel de Développement Durable est consultable sur le site de besancon.fr, la délibération correspondante du 19/06/2025 étant jointe en annexe du présent rapport. Ce rapport rend compte de l'impact sur le développement durable de l'organisation et des modalités de fonctionnement de la collectivité, ainsi que des politiques qu'elle mène en cette matière sur son territoire et sur les orientations et programmes de nature à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable.

De même, la délibération concernant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, également jointe en annexe du présent rapport, a fait l'objet d'un passage au Conseil Municipal du 22/01/2026 et est consultable sur le site de besancon.fr.

II. LES GRANDS EQUILIBRES DU PROJET DE BUDGET 2026

A. LES PRINCIPAUX CHIFFRES DU PROJET DE BUDGET

Au stade des Orientations Budgétaires, les grands équilibres du projet de Budget s'établissent de manière synthétique dans les graphiques ci-dessous, avec une répartition en fonctionnement et en investissement, et selon les grands domaines d'activités.

1. La structure du projet de Budget 2026

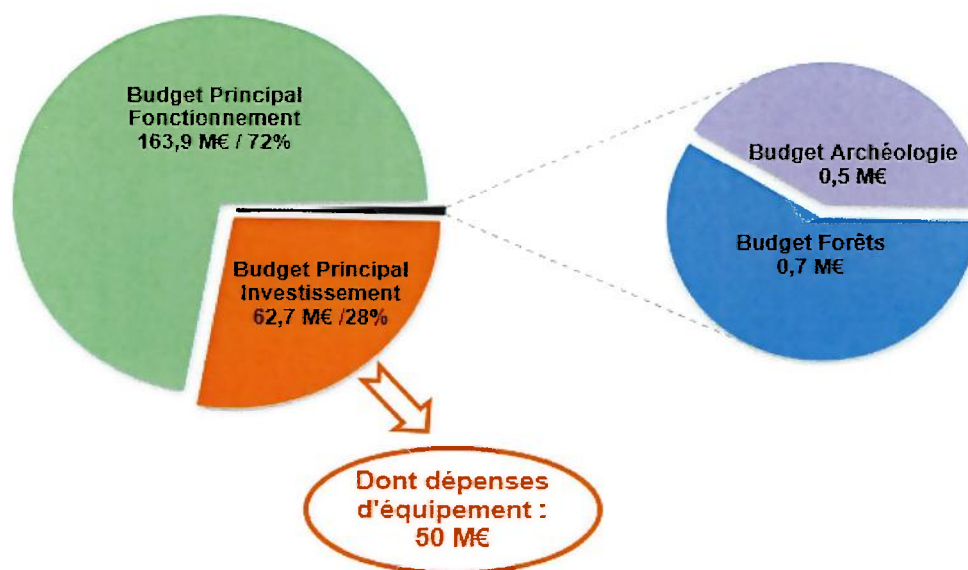
LE BUDGET GENERAL

Le budget général de la Ville comprend le budget principal et 3 budgets annexes : Forêts, Archéologie Préventive et Lotissement Montarmots.

Le projet de Budget 2026 au stade des Orientations Budgétaires, tous budgets confondus, représente près de 228 M€, contre 225 M€ au BP 2025.

Il se répartit pour 28 % en investissement et 72 % en fonctionnement.

Ce chiffre s'entend hors mouvements d'ordre et de reprise, notamment le budget lotissement qui n'intègre que des mouvements de reprise (restes à réaliser et reprise des résultats).



Le budget Archéologie Préventive s'élève à 0,5 M€ et diminue de 0,2 M€ par rapport à 2025, suite notamment à la fin des chantiers de fouilles sur les secteurs Saint-Jacques et Granvelle.

Le budget Forêts s'établit à 0,7 M€, en quasi-stabilité par rapport à 2025, avec notamment des recettes liées à l'activité de ventes de bois en stabilité.

LE BUDGET PRINCIPAL

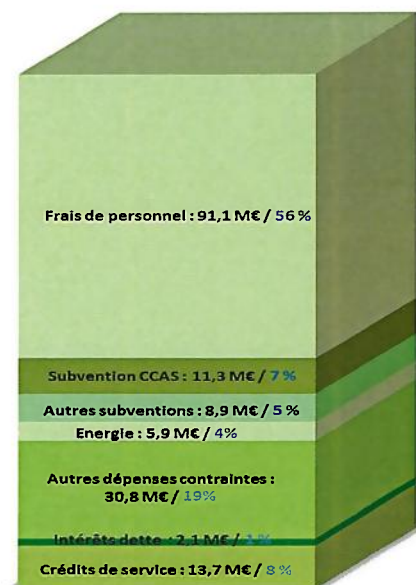
Le projet de Budget principal 2026 s'élève, à ce stade des Orientations Budgétaires, à près de 227 M€, contre 223 M€ au BP 2025, soit en dépenses, de l'ordre de :

=> 164 M€ en fonctionnement

=> 63 M€ en investissement

✓ **En dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses réelles représentent près de 164 M€ et augmentent de près de 4 M€ par rapport au BP 2025 (160 M€), soit une évolution de + 2,4 % au total, confirmant ainsi le soutien à la qualité du service public.



Les dépenses liées aux ressources humaines s'élèvent à 91 M€ en évolution de 3,7 % par rapport à 2025. Elles constituent 55 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette évolution s'explique notamment par la prise en compte de la deuxième hausse de cotisations CNRACL à hauteur de 3 points, impactant le budget de la Ville pour près de 1 M€ sur 2026, soit + 1,1 %, et cumulative sur 4 ans jusqu'en 2028.

Par ailleurs, le soutien aux ressources humaines se poursuit cette année notamment autour de la question de la complémentaire santé (près de 300 K€), les créations d'emplois décidées sur 2025 impactant en année pleine l'exercice 2026 et l'augmentation prévisionnelle du SMIC.

En outre, la prévision budgétaire intègre l'accroissement du Versement Mobilité décidé par GBM et l'introduction du Versement Mobilité Régional et Rural par la Région Bourgogne-Franche-Comté, pour 170 K€ au total, ainsi que les frais de personnel liés à l'organisation des élections municipales.

Les dépenses de subventions portent essentiellement sur :

- la subvention au CCAS, à hauteur de 11,3 M€, en augmentation de + 2,4 % par rapport au BP 2025, soit + 1,5 % à périmètre constant auquel s'ajoute la compensation par la Ville du complément des mesures décidées début 2025 au niveau local en matière d'accompagnement du personnel qui impactent 2026 en année pleine (100 K€ au total pour le CCAS) ;
- des soutiens aux structures associatives et aux autres partenaires, pour près de 9 M€, destinés à leur fonctionnement et aux actions d'animation menées quotidiennement au sein de la Ville. Les subventions connaissent une évolution de + 2,6 % par rapport au BP 2025.

Les crédits d'exploitation des services représentent près de 14 M€ (+ 3,7 % par rapport à 2025) et sont destinés à couvrir les missions de services publics assurées par la Ville soit en direct (achat de fournitures, petit matériel...), soit sous forme de prestations faisant appel à des fournisseurs.

Les dépenses à évolution contrainte représentent au global près de 37 M€, en légère diminution par rapport à 2025 (-0,5 %).

Parmi ces crédits, **les dépenses d'énergie** sont estimées à 5,9 M€, en diminution depuis 2024 (-364 K€ en 2026 par rapport au BP 2025, soit - 5,8 %), même si cette baisse semble ralentir, du fait notamment des prix de l'énergie et de ses composantes qui peinent à se stabiliser. Les économies

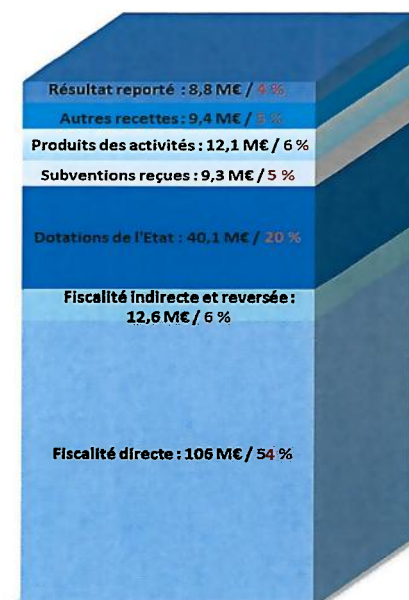
d'énergie issues des investissements réalisés, notamment dans les écoles et les crèches, permettent toutefois de confirmer la tendance.

Par ailleurs, l'**Attribution de Compensation prévisionnelle** versée à Grand Besançon Métropole dans le cadre des compétences transférées et des services communs est évaluée à 13,3 M€, après application de la décision de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 11 décembre 2025. Un ajustement intervient sur cette année suite à la création au 1^{er} janvier dernier d'un service commun d'archives à GBM, qui aboutit à une évolution de l'ordre de 1 %, avec diminution en parallèle des crédits, notamment de personnel, sur les postes correspondants.

Les intérêts de la dette se montent à 2,1 M€, en baisse de 0,2 M€ par rapport à l'exercice 2025.

✓ En recettes de fonctionnement

A ce stade des Orientations Budgétaires, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à plus de 198 M€, en augmentation modérée, hors résultats N-1, de 1,2 % par rapport au BP 2025. Le résultat N-1 étant en baisse, du fait notamment de la mobilisation du fonds de roulement pour soutenir l'investissement, les recettes de fonctionnement y compris le résultat sont en légère diminution de 1 %.



Les recettes de fiscalité se composent de :

- **la fiscalité directe** : elle comprend essentiellement la taxe foncière des propriétés non bâties et bâties, du coefficient correcteur issu de la suppression de la taxe d'habitation et d'une petite part de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et les logements vacants uniquement).
Le produit fiscal prévisionnel représenterait 106 M€, en léger retrait par rapport à 2025 (106,8 M€), avec une nouvelle stabilité des taux proposée pour 2026. Cette évolution résulte d'une part du rebasage des bases de locaux d'habitation effectué en 2025 par l'Etat, et d'autre part de l'évolution liée à la revalorisation forfaitaire nationale des bases de 0,8 % (contre 1,7 % l'an dernier) pour les locaux d'habitation et industriels et à l'évolution physique prévisionnelle, en lien avec le dynamisme de l'immobilier.
- **la fiscalité indirecte** (9,4 M€) est constituée principalement du produit de la taxe des droits de mutation (4 M€), en augmentation par rapport à l'an dernier au vu de la reprise de la dynamique déjà constatée sur l'exercice 2025, de la taxe sur les jeux du Casino (1,9 M€) qui poursuit également une progression à un rythme constant, de même que la taxe sur l'électricité (2,1 M€).

- **la fiscalité reversée** (3,2 M€) correspond à la Dotation de Solidarité Communautaire versée par GBM (1,9 M€) et à la recette du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), dans le cadre d'une hypothèse de maintien de l'éligibilité de GBM au dispositif, avec une recette estimée à 1,3 M€. Depuis 2019, le territoire Grand Bisontin demeure éligible au fonds avec un éloignement progressif du seuil (687^{ème} rang sur 745 en 2025), permettant d'envisager un versement constant à la Ville. A noter qu'est prévue également en dépenses une contribution au FPIC (75 K€), le territoire étant à la fois bénéficiaire et contributeur.

Les Dotations de l'Etat s'établissent à environ **40 M€** et représentent 20 % de nos recettes de fonctionnement. Les prévisions ont été déterminées en fonction des évolutions constatées sur les exercices précédents et sur la base des données estimatives, en l'absence de Loi de Finances 2026 promulguée. Dès lors, la Dotation Globale de Fonctionnement, principale composante de ce poste de recettes, porterait sur un montant de plus de 33 M€, avec un nouvel accroissement estimé de la Dotation de Solidarité Urbaine à hauteur de + 7 %.

Par ailleurs, une prévision de la Dotation de Politique de la Ville est également inscrite correspondant aux sommes à attendre au titre de la dotation contractualisée en 2025, avec un versement progressif pour la part correspondant au financement d'investissements.

Les subventions et participations en provenance des partenaires (essentiellement de la CAF, l'Etat et GBM) représentent globalement plus de 9 M€. Il convient de noter que la prise en charge par l'Etat des dépenses relatives à l'abaissement à trois ans de l'âge de l'instruction obligatoire relève désormais d'un concours financier de l'Etat (0,4 M€) et entre désormais dans le champ des dotations.

A périmètre constant, ce poste de recette connaît une augmentation significative de BP à BP, s'expliquant notamment par l'augmentation du nombre de places d'accueil dans les crèches municipales et l'optimisation d'occupation des locaux, suite aux travaux réalisés dans certains établissements.

Les autres recettes sont évaluées à près de 21,5 M€ et proviennent principalement :

- des ventes de produits, prestations de services avec les produits liés aux activités (plus de 12 M€ au global), dont les tarifs ont été adoptés en décembre 2025 sur la base d'un taux directeur de + 1,5 %, appliqué au cas par cas et avec une accentuation de la tarification sociale ;
- des mises à disposition de moyens humains et remboursement de frais par d'autres collectivités et organismes ;
- des revenus des immeubles provenant des locations de locaux, salles...
- des redevances des fermiers et concessionnaires prévues dans le cadre des différentes délégations de service public (Casino).

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 fait l'objet d'une reprise par anticipation au projet de BP 2026 après affectation à la couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser. Il est en diminution par rapport au précédent exercice.

L'épargne brute représenterait plus de 34 M€. Hors résultats de n-1, elle serait en diminution de plus de 6 % de BP à BP, pour s'établir à environ 25 M€, ce qui reste un niveau sécurisé dans le cadre de la stratégie financière.

Le projet de Budget 2026, quoique particulièrement volontariste quant à l'utilisation de tous les leviers de mobilisation disponibles en dépense, et malgré les contraintes nationales renforcées dès 2025, confirme donc la robustesse structurelle du budget et permet de confirmer et poursuivre l'effort d'investissement.

✓ **En dépenses d'investissement :**

Les dépenses réelles d'investissement représentent près de 63 M€, se répartissant de la façon suivante :

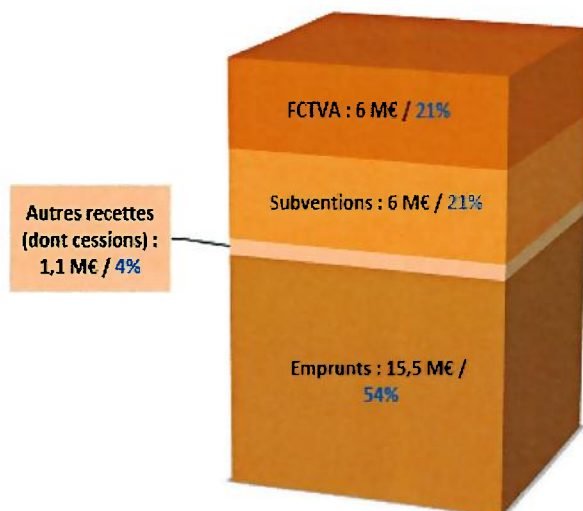
- **50 M€ de dépenses d'équipement**, en stabilité par rapport à 2025 avec un niveau d'équipement consolidé,

- 12,7 M€ de **remboursement de dette en capital** (en baisse de 0,2 M€).



✓ **En recettes d'investissement :**

Les **recettes réelles d'investissement (hors autofinancement)** s'établissent à hauteur de 28,5 M€ et se décomposent comme suit :



Les recettes propres hors épargne représentent 13 M€ :

Le **FCTVA**, qui suit, avec un an de décalage, le dynamisme de réalisation des dépenses, s'agissant de la compensation par l'Etat de la TVA acquittée pour l'investissement public, est prévu en hausse de 600 K€.

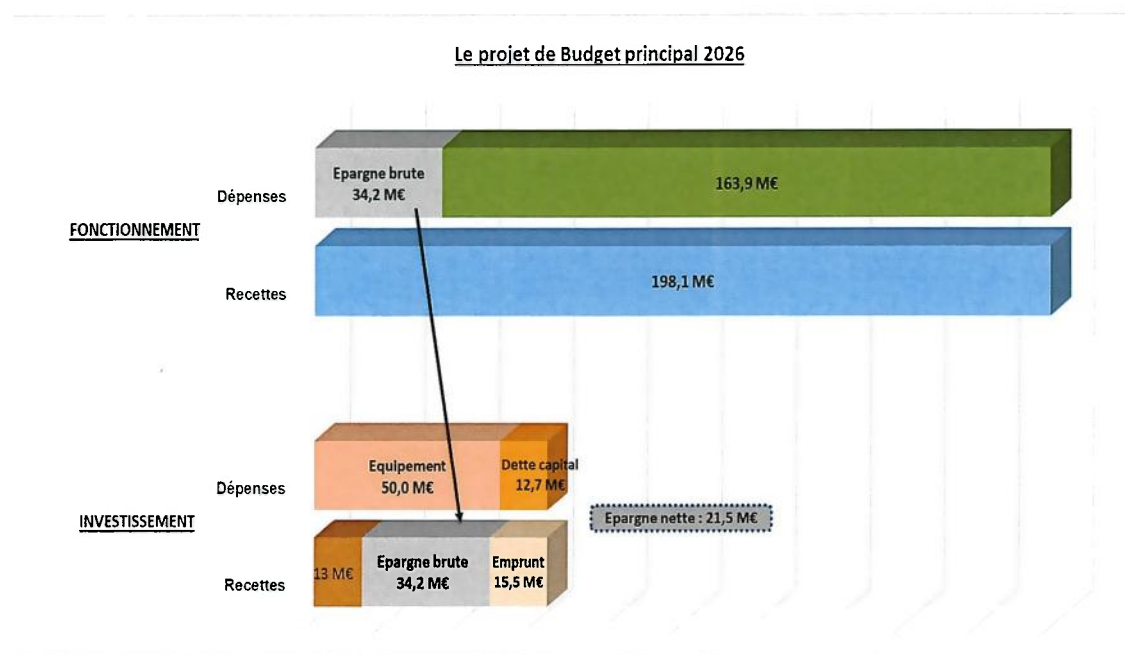
Les subventions notifiées en provenance de nos partenaires (Etat, Région, Département, Grand Besançon Métropole, Union européenne...) sont en augmentation également (+ 0,7 M€), en lien avec la réalisation des opérations. Elles représentent plus de 20 % des recettes d'investissement.

Les prévisions de **taxe d'aménagement** (550 K€) sont prévues en stabilité par rapport à 2025, dans un contexte d'incertitudes sur le rattrapage de traitement des dossiers par l'Etat, et compte tenu du changement des modalités de mise en paiement depuis 2022 qui en ralentit la perception. Les recettes de **cessions** sont prévues à hauteur de 500 K€.

Au vu de ces prévisions, **le besoin de recours à l'emprunt** représenterait environ 15,5 M€.

L'investissement 2026 est ainsi financé à 75 % par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, et les recettes propres.

Le projet de Budget 2026 à ce stade des Orientations Budgétaires s'établirait comme suit :



2. Les grands domaines d'intervention

La répartition par grands domaines d'intervention permet d'apprécier **la richesse et la grande diversité des actions menées par la Ville.**

Elle se base sur la répartition par fonction budgétaire (comme le prévoit le référentiel M57, les Collectivités Locales ayant opté pour un vote par nature ont l'obligation d'assortir leurs documents budgétaires d'une ventilation par fonction) puisque la nomenclature fonctionnelle a été conçue comme un instrument d'information destiné à faire apparaître, par activité, les dépenses et les recettes d'une entité.

En fonctionnement, dans la continuité des précédentes années et comme cela a été indiqué dans les parties précédentes du rapport, les services du quotidien au bénéfice de la population et en faveur de l'épanouissement des habitants, constituent une part prépondérante des dépenses avec **la moitié** de ces dernières mobilisées dans les **domaines de l'éducation, des écoles et des crèches, la culture et le sport.**

Répartition des dépenses de FONCTIONNEMENT 2026

Education et familles : écoles, périscolaire, restauration scolaire et crèches	26 €
Administration générale / Services supports	14 €
Culture / Musées et Citadelle / Bibliothèques	16 €
Social Santé Sécurité Commerce Citoyenneté	14 €
Sport et Jeunesse	11 €
Finances (attribution de compensation, dette)	10 €
Aménagement Urbain, Espaces verts et espaces publics	11 €



Pour mémoire, s'agissant de la répartition par fonction, les dépenses relatives aux compétences transférées à l'intercommunalité n'apparaissent plus dans leur domaine initial mais dans la fonction Finances au titre des Attributions de Compensation. Dans le domaine de la Santé et du Social, notons également que, s'agissant du budget de la Ville, n'apparaît que la subvention au CCAS, et non l'intégralité du budget de celui-ci.

En investissement, la Ville consolide ses investissements en faveur des **aménagements urbains et de la lutte contre le réchauffement climatique**, thématiques prioritaires, avec notamment les crédits alloués à la lutte contre les îlots de chaleur, la protection de la biodiversité et les opérations d'aménagement urbain. Figure également dans cette rubrique l'Attribution de Compensation versée à Grand Besançon Métropole dans le cadre du transfert de compétence de la Voirie.

Les **domaines de l'éducation, la jeunesse et la famille** sont notablement renforcés avec une part de 24 % dans les dépenses d'équipement, marquant ainsi la mise en œuvre du plan écoles et crèches. 21 % des crédits sont destinés aux thématiques de la culture et du sport.

Répartition des dépenses d'EQUIPEMENT 2026 (hors dette)

Aménagements urbains / lutte contre le réchauffement climatique, environnement et biodiversité	32 €
Education, Jeunesse, Famille	24 €
Services au Public / patrimoine	12 €
Culture	11 €
Sport	10 €
Social Santé Sécurité	11 €



B. LA STRATEGIE D'EMPRUNT ET D'ENDETTEMENT

Ce point complet en matière de dette est une obligation dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires.

Elle vient en complément des rendus-compte systématiques au Conseil municipal de l'ensemble des actes de dette, mais également du rapport annuel complet et détaillé concernant les autorisations données en matière de dette présenté au Conseil municipal de décembre.

Ces différents outils témoignent du choix de la Ville d'une politique d'endettement à la fois **réactive, sécurisée, optimisée et transparente**.

1. Une dette saine et sécurisée

❖ La stratégie en matière de dette

L'objectif de la Ville quant à sa politique en matière de gestion de dette est de saisir les meilleures opportunités tout en conservant un équilibre entre recherche de performance financière, sécurité budgétaire (taux fixes) et transparence financière et extra-financière, au gré des évolutions des marchés financiers.

Cela passe par un recours à des partenaires et des solutions diversifiées, avec des consultations larges et un choix entre :

- **des emprunts à taux fixe** permettant de limiter l'impact des variations des marchés financiers et de sécuriser la trajectoire,
- **des emprunts à taux variables** pour garantir la possibilité de bénéficier des baisses des taux d'intérêt et conserver un encours souple.

La Ville applique systématiquement **une mise en concurrence par une consultation large de l'ensemble des établissements bancaires partenaires** (au minimum 10), l'intégralité de ceux-ci répondant et réalisant des propositions dans la limite des enveloppes disponibles. Les délégations du Conseil municipal données annuellement à la Maire en matière d'actes de gestion de la dette permettent par ailleurs d'assurer la réactivité nécessaire dans un contexte fluctuant, tout en garantissant la transparence des prêts souscrits, dans le cadre des rendus-compte effectués.

Le recours à l'emprunt n'est pas soumis au Code de la commande publique. Les contrats sont ainsi exonérés du respect des règles de passation et d'exécution applicables aux marchés publics (mise en concurrence, publicité, etc.). Les emprunts sont donc des contrats de droit privé et peuvent, à ce titre, être souscrits librement par la collectivité, dans la limite toutefois de ce qu'autorise la réglementation et en particulier la circulaire du 25 juin 2010 encadrant les types de produits pouvant être contractualisés.

Depuis 2021, la Ville de Besançon a mis en place **une grille d'analyse relative aux actions en matière Environnementale, Climatique et Sociale des établissements bancaires**, en lien avec le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Remplie une fois par an par nos partenaires bancaires sur leurs engagements en matière de transparence financière, de responsabilité environnementale, climatique (notamment vis-à-vis des énergies fossiles), et sociale, elle permet d'encourager la prise en compte, dans leurs actions et dans les produits proposés, de ces thématiques incontournables et constitue pour la Ville, un outil supplémentaire d'aide à la décision, avec une analyse allant au-delà de la seule performance financière des offres.

Cette grille est enrichie régulièrement, notamment en lien avec la boîte à outils mise à disposition des collectivités au niveau national dans ce cadre, pour favoriser une démarche globale et harmonisée auprès des établissements bancaires.

En matière de diversification des outils de financement, la Ville a également eu recours à **l'emprunt citoyen** en 2024, pour le projet de Maison des Femmes, à hauteur de 700 000 €.

❖ Bilan 2025

L'année 2025 a été caractérisée par des variations importantes des taux d'intérêt.

S'agissant des taux interbancaires, à la fin de l'année 2025, l'Euribor 12 mois s'établit à 2,24 % contre 2,46 % fin 2024 et 3,51 % fin 2023. L'Euribor 3 mois termine quant à lui à 2,03 %, en recul marqué par rapport à 2,71 % fin 2024 et 3,91 % fin 2023.

Le taux du Livret A a connu deux baisses consécutives en 2025, le 1^{er} février (2,40 %) et le 1^{er} août (1,70 %) : une nouvelle baisse est prévue au 1^{er} février 2026. Les autres taux longs de référence ont quant à eux conservé un niveau globalement élevé en 2025.

En 2025, la mobilisation d'emprunt a été de **10,5 M€**, uniquement pour le budget principal et selon les caractéristiques suivantes :

Etablissement	Montant	Taux	Durée	Projets financés
Caisse des Dépôts et Consignations	2 M€	Livret A + 0,40 %	20 ans	Réhabilitation énergétique du gymnase Diderot – Prêt intégré dans le programme EduRenov
Caisse des Dépôts et Consignations	2 M€	Livret A + 0,40 %	20 ans	Réhabilitation énergétique de l'école Paul Bert – Prêt intégré dans le programme EduRenov
La Banque Postale	3,5 M€	Multi-phases avec un départ à taux fixe 3,28 %	15 ans 3 M	Divers investissements 2025
Caisse de Crédit Mutuel Besançon Union	3 M€	Taux fixe 3,50 %	20 ans	Rénovation énergétique de l'école Vieilles Perrières – Prêt Transition destiné aux financements des investissements à vocation écologique ou sociétale
TOTAL	10,5 M€			

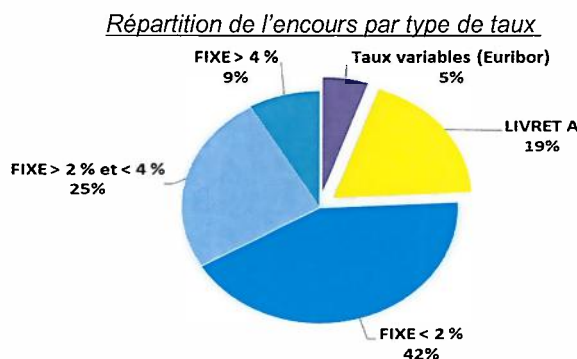
En parallèle, l'amortissement du capital représente en 2025 12,6 M€ ; la Ville s'est donc désendettée une nouvelle fois en 2025, de 2,1 M€ sur le budget principal.

❖ L'encours de dette

- La structure de l'encours de dette de la Ville, qui représente 96,6 M€ à fin 2025, est totalement sécurisée avec l'intégralité de l'encours classé en catégorie 1A de la charte Gissler, soit la catégorie la plus sûre.

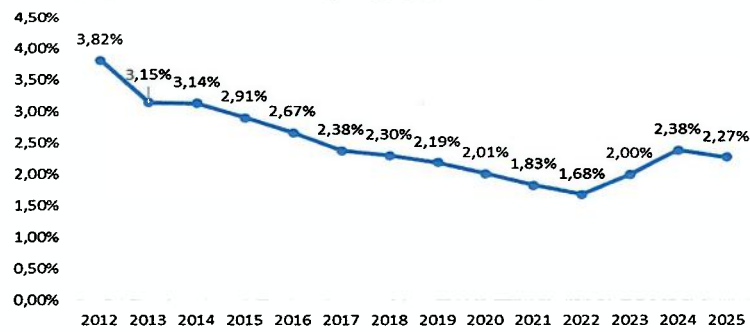
- Elle est composée à 76 % de taux fixes (dont les deux tiers sont inférieurs à 4 %), ce qui constitue un élément de visibilité et de sécurité pour l'avenir.

19 % de la dette sont basés sur le livret A, qui a été, ces dernières années, financièrement avantageux par rapport aux autres taux longs, en lien avec la baisse de l'inflation, d'autant qu'il est structurellement plus stable.



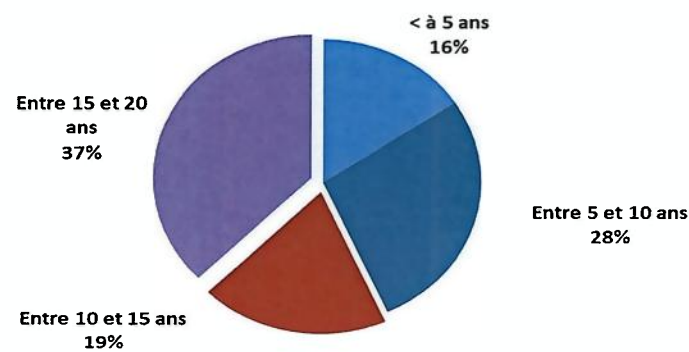
- Le taux moyen de la dette pondéré par le capital restant dû s'établit à 2,27 % à fin 2025, et est en diminution par rapport à 2024 (2,38 %), les taux variables ayant sensiblement été orientés à la baisse en 2025.

Evolution du taux moyen pondéré de la dette (budget principal)



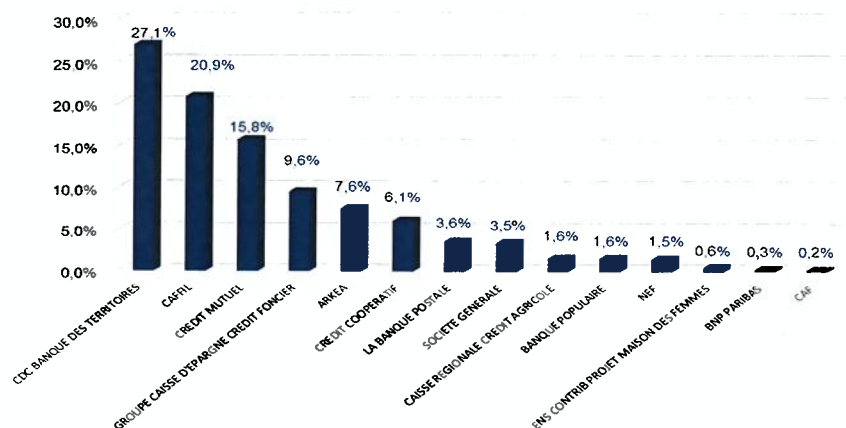
- La dette de la Ville est également sécurisée dans son profil, avec 44 % de l'encours qui arrivera à extinction sous une échéance inférieure à 10 ans.

Répartition de l'encours selon la durée résiduelle de remboursement



- L'encours de dette du budget principal est également diversifié en termes d'établissements prêteurs, qui s'élèvent au nombre de 15 comme en 2019 (en plus d'un emprunt citoyen qui a mobilisé plus de 300 investisseurs).

Répartition de l'encours par établissements bancaires



• Par ailleurs, en termes de visibilité et de transparence des financements, la Ville a fait le choix de souscrire plusieurs emprunts fléchés au titre de dispositifs bancaires spécifiquement dédiés à la transition, notamment sur :

- la réhabilitation énergétique des écoles Bouloche, Kennedy, Kergomard, Ferry, Viotte, Macé, La Butte, Paul Bert et Vieilles Perrières ;
- la réhabilitation énergétique de la crèche Saint-Ferjeux ;
- la réhabilitation énergétique des gymnases ;
- la lutte contre les îlots de chaleur.

La Ville a également adhéré en 2023 au programme EduRénov de la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires dans lequel sont inscrits 7 projets de rénovations des écoles (Kergomard, Bouloche, Ferry, La Butte, Kennedy, Paul Bert et Vieilles Perrières) et la réhabilitation énergétique du gymnase Diderot.

2. Les perspectives pour 2026

Au projet de Budget 2026 tel que présenté à ce stade des Orientations Budgétaires, le remboursement en capital de la dette est prévu à 12,7 M€, l'emprunt prévisionnel d'équilibre sur le budget principal étant quant à lui estimé à 15,5 M€.

Compte tenu de la baisse de près de 10 M€ de l'encours de dette depuis 2020, l'encours restera donc bien inférieur à celui de 2020, d'autant que comme chaque année, le besoin d'emprunt sera ajusté en fonction des réalisations effectives en investissement, en dépenses et en recettes.

Les autres budgets n'ont pas prévu de recours à l'emprunt.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ayant débattu :

- acte de la tenue du débat d'Orientations Budgétaires 2026, de l'existence d'un rapport détaillé et d'annexes spécifiques concernant l'évolution des dépenses de personnel et les effectifs, et du rapport annuel en matière de Développement Durable, ainsi que du rapport concernant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,
- approuve la tenue de ce débat et l'existence d'un rapport détaillé par délibération spécifique conformément aux articles L. 2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Christophe LIME,
Conseiller Municipal Délégué



Anne VIGNOT

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Pour mémoire, le PPI permet de visualiser jusqu'en 2030 la projection des grands projets d'investissement de la Ville, s'agissant de rénovations d'ensemble, de la création de nouveaux équipements ou de projets d'aménagements urbains par exemple. Il est complété annuellement par des enveloppes dites de « tranches annuelles » correspondant aux travaux de proximité, dans les équipements et espaces publics, et par les acquisitions de matériel et mobilier à usage des services municipaux.

Document révisable et actualisable, le PPI est un instrument de pilotage ajusté annuellement pour prendre en compte les résultats d'appels d'offre, le planning de réalisation des opérations, les résultats des études, mais aussi les choix de programmation, en adéquation avec les capacités budgétaires de la Ville.

Les montants estimatifs ci-dessous correspondent à l'inscription de crédits de paiement en investissement (qui peuvent être en décalage annuel avec le calendrier de livraison des opérations). Les dépenses prévisionnelles indiquées s'entendent brutes (les recettes correspondantes n'étant pas déduites), TDC (Toutes Dépenses Confondues).

	2020 ... 2025	2026	2027	2028	2029	2030	Montants projetés 2026-2030
 SOLIDARITES ET PROXIMITE							
PLAN DE RENOVATION ECOLES ET CRECHES							50,6 M€
EXTENSION CAPACITE RESTAURATION SCOLAIRE ET PLAN SANITAIRE							2,5 M€
NOUVEAUX EQUIPEMENTS PLACE DES LUMIERES - MEDIATHEQUE A. CESAIRE ET ESPACE PARENTS - ENFANTS							1,1 M€
NOUVELLE CRECHE SITE DE VIOTTE NORD							4,0 M€
GROUPE SCOLAIRE REMPLACANT ECOLE T. BERNARD							10,5 M€
MAISON DES FEMMES							0,6 M€
BUDGET PARTICIPATIF							1,3 M€
NOUVEAU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DE PLANOISE - AMENAGEMENTS D'ENSEMBLE							6,8 M€
RESIDENTIALISATION DE LOGEMENTS (Subventions aux bailleurs)							0,5 M€
CENTRE DES EPOISSES							0,5 M€
EXTENSION CIMETIERE SAINT-CLAUDE - PARTICIPATION							0,6 M€
SECTEUR PRES DE VAUX - NOUVELLES ARCHIVES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES							2,6 M€
SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES ETABLISSEMENTS CULTURELS							0,8 M€
SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE QUARTIER							0,2 M€
RENOVATION BATIMENT 13 AV. ILE DE France (CAEM - FRANCAIS ET REGIE DES QUARTIERS)							2,5 M€
PARTICIPATION A L'INVESTISSEMENT DES DIRECTIONS SUPPORTS MUTUALISEES VILLE/GEM : Informatique, Parc Automobile (subvention d'équipement)							5,7 M€
PC SECURITE ET SURETE							0,2 M€



L'ADAPTATION DU TERRITOIRE ET LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

	2020 ... 2025	2026	2027	2028	2029	2030	Montants projetés 2026-2030
PLAN DE LUTTE CONTRE LES ILOTS CHALEUR							4,5 M€
RENOVATION ANCIEN GYMNASSE DIDEROT							2,6 M€
PLAN O : DISPOSITIF DE RECUPERATION D'EAU MALLARME							0,4 M€
ECLAIRAGE INTRA-MUROS CITADELLE							0,5 M€
DEVELOPPEMENT TRI SELECTIF							1,5 M€
TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE							1 M€
SITE SAINT-JACQUES							13,4 M€
PROJET URBAIN GRETTE - BRULARD - POLYGONES : ACQUISITIONS, CONCESSION D'AMENAGEMENT							8,8 M€
AMENAGEMENTS SECTEUR VAITES							10,5 M€
POLE TERTIAIRE VIOTTE - SECTEURS SUD ET NORD							2,5 M€
ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE - EXTENSION SECTEUR NORD-EST							1,8 M€
SITE DES PRES DE VAUX : ETUDES ET AMENAGEMENTS							0,8 M€
NPRU PLANOISE - PARTICIPATION CREATION - REQUALIFICATION VOIRIE / DEVELOPPEMENT MODES DOUX / VEGETALISATION (fonds de concours GBM)							0,8 M€
PARTICIPATION CREATIONS - REQUALIFICATIONS VOIRIE / DEVELOPPEMENT MODES DOUX / VEGETALISATION (fonds de concours GBM)							2,4 M€



L'ATTRACTIVITE ET LA VITALITE

	2020 ... 2025	2026	2027	2028	2029	2030	Montants projetés 2026-2030
NOUVEAU GYMNASSE DIDEROT							3,4 M€
CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE VAUBAN							2,5 M€
RESTRUCTURATION DE LA GRANDE HALLE CULTURELLE							1 M€
DECONSTRUCTION PASSERELLE PRES DE VAUX (J. ABISSE)							1,2 M€
RENOVATION KURSAAL							0,6 M€
SECTEUR PRES DE VAUX - RENOVATION BATIMENT CATHEDRALE							0,2 M€
CITADELLE - HANGAR AUX MANOEUVRES							2,8 M€
OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) : acquisitions, travaux de restaurations immobilières et aides incitatives							3,5 M€
ILOTS POMPIERS (Acquisitions)							0,8 M€
QUARTIER VAUBAN							0,3 M€
ETUDES ET AMENAGEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS D'URBANISME							0,8 M€
EGLISE SAINT-PIERRE							0,5 M€
MAISON COLETTE							1,5 M€
CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR							0,8 M€
GYMNASSE DES MONTBOUCONS - SALLE DE CONVIVIALITE							0,9 M€

Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (article 107 de la loi NOTRe)

Au titre du dernier exercice connu : 2025

Structure des effectifs

Les effectifs sur emplois permanents de la Ville de Besançon se décomposent comme suit :

Filière	Emplois ouverts au 01/01/2026	Pour mémoire, emplois ouverts au 01/01/2025	ETP 2025
Emplois fonctionnels	1	1	1,00
Filière administrative	255	249	240,61
Filière animation	479	472	212,77
Filière culturelle	169	173	165,80
Filière médico-sociale	146	147	136,53
Filière médico-technique	4	3	3,80
Filière sécurité (Police Municipale)	71	70	54,09
Filière sociale	156	156	137,25
Filière sportive	29	30	29,00
Filière technique	857	810	777,38
Sous-total Budget Principal	2 167	2 111	1 758,23
Filière culturelle	3	3	3,00
Sous-total BA Archéologie préventive	3	3	3,00
Filière technique	7	7	6,90
Sous-total BA Forêts	7	7	6,90
ENSEMBLE DES BUDGETS	2 177	2 121	1 768,13

La colonne « ETP 2025 » correspond au nombre d'agents réellement rémunérés en 2025 en prenant en compte la quotité effective de temps de travail et l'impact des vacances de postes. Ce volume se traduit directement en termes de dépenses réelles de masse salariale. Cette notion se distingue du « nombre d'emplois ouverts » qui correspond à la liste des emplois permanents, base générale de référence.

Dépenses de personnel

Traitement indiciaire

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	38 495 k€	38 745 k€	40 862 k€	43 126 k€	44 153 k€	46 013 k€	47 081 k€
06 - FORET	144 k€	153 k€	143 k€	144 k€	148 k€	162 k€	177 k€
12 - ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	107 k€	113 k€	87 k€	151 k€	146 k€	136 k€	193 k€
Ensemble des budgets	38 746 k€	39 010 k€	41 092 k€	43 421 k€	44 448 k€	46 310 k€	47 451 k€

Nouvelle bonification Indiciaire

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	522 k€	521 k€	527 k€	534 k€	550 k€	552 k€	527 k€
06 - FORET	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	2 k€	1 k€	1 k€
Ensemble des budgets	523 k€	522 k€	528 k€	535 k€	552 k€	553 k€	528 k€

Régimes indemnitaires

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	6 669 k€	7 267 k€	7 381 k€	7 631 k€	8 077 k€	9 115 k€	10 453 k€
06 - FORET	27 k€	30 k€	28 k€	27 k€	28 k€	38 k€	43 k€
12 - ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	20 k€	26 k€	14 k€	24 k€	23 k€	24 k€	44 k€
Ensemble des budgets	6 717 k€	7 323 k€	7 429 k€	7 683 k€	8 128 k€	9 177 k€	10 540 k€

Supplément familial de traitement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	558 k€	549 k€	548 k€	561 k€	617 k€	636 k€	612 k€
06 - FORET	4 k€	4 k€	4 k€	4 k€	3 k€	5 k€	5 k€
12 - ARCHEOLOGIE PREVENTIVE						2 k€	1 k€
Ensemble des budgets	562 k€	554 k€	552 k€	565 k€	621 k€	643 k€	618 k€

Heures supplémentaires rémunérées

Le tableau ci-dessous présente les dépenses liées aux heures supplémentaires et complémentaires rémunérées ainsi qu'aux astreintes, au travail de nuit, du dimanche ou de jours fériés :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	1 334 k€	987 k€	1 019 k€	1 238 k€	1 275 k€	1 270 k€	1 175 k€
06 - FORET	9 k€	5 k€	2 k€	2 k€	1 k€	3 k€	1 k€
Ensemble des budgets	1 344 k€	991 k€	1 021 k€	1 240 k€	1 277 k€	1 273 k€	1 176 k€

Le montant des heures supplémentaires payées est inférieur à celui de l'année précédente, malgré une augmentation du coût du travail.

Avantages en nature

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Avantage en nature logement	53 431 €	49 226 €	48 605 €	55 642 €	51 004 €	42 498 €	45 822 €
Avantage en nature repas	87 660 €	74 733 €	94 186 €	96 527 €	108 544 €	113 920 €	111 324 €
Avantage véhicule	3 410 €	1 996 €					

L'avantage en nature véhicule s'est achevé courant 2020.

Participations employeur

Le tableau ci-dessous présente les participations employeur relatives au forfait mobilités durables, aux frais de transport et de prévoyance des agents :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	152 k€	150 k€	168 k€	193 k€	222 k€	270 k€	316 k€
06 - FORET	0 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	0 k€
12 - ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	1 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 k€	1 k€	1 k€
Ensemble des budgets	153 k€	151 k€	169 k€	194 k€	224 k€	272 k€	317 k€

L'augmentation constatée sur les participations employeur, s'explique notamment par les nouvelles modalités, les nouveaux plafonds d'attribution du Forfait Mobilités Durables en 2024 (FMD) et l'application générale du montant maximal de la participation prévoyance (7€).

Réduction de dépenses

Les réductions de dépenses relèvent principalement des retenues pour absences non rémunérées et des jours de carence :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	- 220 k€	- 204 k€	- 184 k€	- 253 k€	- 409 k€	- 288 k€	- 340 k€
06 - FORET	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
12 - ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	- 1 k€	- 0 k€	0 k€
Ensemble des budgets	- 220 k€	- 204 k€	- 184 k€	- 253 k€	- 410 k€	- 288 k€	- 340 k€

Le volume élevé de retenues pour 2023 s'explique par le nombre important de jours de grève sur le premier trimestre 2023, s'agissant majoritairement de motifs nationaux.

L'année 2024 revient dans les normes en fourchette haute.

Le volume de l'année 2025 est consécutif à l'application de l'indemnisation à 90 % des arrêts maladie ordinaire (au lieu de 100 % les trois 1^{ers} mois).

Durée effective du travail dans la collectivité

Conformément à la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 qui abroge, entre autres, les régimes dérogatoires accordés jusqu'alors aux collectivités territoriales, le décompte du temps de travail est réalisé sur une base annuelle de travail effectif 1607 heures. 1600 heures + 7 heures au titre de la journée de solidarité, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Le protocole du temps de travail, unique pour les 3 entités Ville, CCAS et GBM, a été délibéré en juin 2021 et mis en œuvre au 1er janvier 2022. Il est régulièrement mis à jour depuis (ajustements liés à l'évolution du réglementaire, précisions des modalités, protocoles particuliers des directions qui ont un fonctionnement spécifique, ...) et soumis à validation devant les instances inhérentes.

Le régime horaire le plus répandu dans les 3 collectivités est de 36h20 par semaine, soit 7h16 par jour.

- Les agents des catégories A, B et C peuvent opter de les répartir sur 5 journées, sur 9 demi-journées ou encore sur 9 journées par quinzaine (32h20 sur 4 jours / 40h20 sur 5 jours). Le temps de travail journalier est alors de 8h04.
- Les agents de catégorie A peuvent bénéficier jusqu'à 15 jours de RTT, à condition de réaliser l'équivalent de 109 heures de travail en plus des 1607 heures annuelles. Ces jours de RTT sont accordés par pallier de 7h16.
- Il existe également des cycles de travail annualisés.

Un logiciel de suivi du temps de travail a été mis en œuvre depuis le 2 janvier 2024. Ainsi, la collectivité dispose d'un suivi plus précis du présentisme, de l'absentéisme et de divers indicateurs indispensables à son bon fonctionnement.

Conformément aux dispositions législatives, une partie des agents bénéficient d'une reconnaissance de la pénibilité de leur mission (travail de nuit, dimanches et jours fériés, en horaires décalés, pénibles et dangereux...) avec l'intégration d'une sujétion ad hoc leur permettant de bénéficier de deux jours de RTT supplémentaires par an.

Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de Budget Primitif 2026

Le projet de Budget Primitif 2026 prend en compte l'impact :

- des créations d'emplois délibérées, en l'état actuel des connaissances sur les procédures de recrutement,
- des mesures nationales connues applicables en 2025 et 2026,
- de mesures et de décisions locales pour 2026,
- d'autres évolutions.

Créations d'emplois délibérées en 2025

Intitulé de la délibération	Conseil	Créations	Suppressions	Balance
Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois 2025 - Ville de Besançon : création d'1 emploi de médecin (médecin vaccinateur) à la Direction Santé Publique création de 2 emplois d'animateur (animateur déchets) à la mission Développement Durable Création de 40 emplois d'adjoint technique (agent d'entretien serveur, agent d'entretien et serveur de restaurant scolaire) au sein du département Education Création de 2 emplois de technicien (chef de secteur) et suppression de 2 emplois d'adjoint technique (chef d'atelier) à la Direction de la maîtrise de l'Energie Création de 2 emplois d'assistant socio-éducatif (réfèrent de réussite éducative) au Département Education création d'1 emploi d'adjoint technique (Agent de surveillance de la voie Publique) au sein de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique. Création d'1 emploi d'animateur (médiateur environnemental) au Département des Mobilités Création d'1 emploi de technicien (technicien spécialisé) au sein de la Direction Biodiversité et Espaces verts Création d'1 emploi d'adjoint technique (Agent technique Travaux), création d'1 emploi de biologiste, vétérinaire, pharmacien (responsable de secteur), création de 2 emplois de conservateur (chef de service), suppression de 2 emplois d'attaché de conservation (responsable de secteur) et suppression d'1 emploi de conservateur (chef de service) au sein de la Citadelle Création de 17 emplois d'animateur (directeur accueil de Loisirs Multi Sites), création de 20 emplois d'adjoint d'animation (animateur périscolaire), et suppression de 33 emplois d'adjoint d'animation (animateur réfèrent périscolaire) au département de l'Education Création d'1 emploi d'auxiliaire de puériculture à la direction de la Petite Enfance Création d'1 emploi de rédacteur (chargé de gestion financière) au Département Education Création d'1 emploi de rédacteur (chef de projet) à la Direction Santé Publique Création d'1 emploi de technicien (second de cuisine), suppression d'1 emploi d'agent de maîtrise (sous-chef de cuisine) au département Education Création de 4 emplois de technicien (technicien automatisme) suppression de 4 emplois d'adjoint technique (électricien) au département Architecture et Bâtiments	Séance du 3 avril 2025	99	-43	56
Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite au recalibrage d'un emploi d'adjoint du patrimoine en assistant de conservation au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie : Création d'1 emploi d'assistant de conservation (assistant documentaliste) et suppression d'1 emploi d'adjoint du patrimoine (agent de bibliothèque) au sein du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie	Séance du 19 juin 2025	1	-1	0
Actualisation de la liste des emplois permanents – Département Education et Direction Biodiversité et Espaces Verts : Création d'1 emploi d'agent de maîtrise (chef d'atelier) et suppression d'1 emploi d'adjoint technique (jardinier) à la Direction	Séance du 18 septembre 2025	3	-7	-4

Intitulé de la délibération	Conseil	Créations	Suppressions	Balance
<i>Biodiversité et Espaces Verts</i> <i>Création d'1 emploi de moniteur éducateur (réfèrent inclusion) et suppression de 6 emplois d'adjoint d'animation (animateur périscolaire en charge d'enfants à besoins spécifiques) à temps non complet (22%) au département Education.</i> <i>Création d'1 emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative) à la Direction Relation avec les Usagers</i>				
Transfert du secteur des Archives de la Direction des Bibliothèques et Archives de la ville de Besançon à Grand Besançon Métropole :	Séance du 18 septembre 2025		-4	-4
<i>Suppression d'1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine (responsable de secteur) et de 3 emplois d'assistant de conservation (archiviste)</i>				
Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à une recalibrage au département des mobilités :	Séance du 16 octobre 2025	1	-1	0
<i>Création d'1 emploi d'adjoint technique (médiateur voirie) et suppression d'1 emploi d'animateur (médiateur environnemental) au service Voirie Propreté</i>				
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		104	-56	48

Parmi les créations d'emplois, 51 concernent une déprécarisation et une pérennisation de postes ou sont financés intégralement par des recettes et sont donc sans impact budgétaire.

Des mesures nationales connues applicables en 2026

	Impact BP 2026
Augmentation CNRACL (+ 3 pts pendant 4 ans)	978 k€
Augmentation versement mobilités (Délibération CC 26.06.2025) + 0,20 pt	98 k€
Mise en place Versement Mobilité Régional et Rural + 0,15 pt	74 k€
Complémentaire santé (23€ si IM<446 sinon 15€ 60% adhérents 12 mois)	298 k€
Augmentation SMIC au 01/01/2026 (hypothèse : +1,50 %)	199 k€
Ensemble des mesures nationales pour le Budget principal	1 647 k€

Mesures et décisions locales

	Impact BP 2026
CAPE24 : Créations emplois permanents	113 k€
CAPE25 : Créations emplois permanents	447 k€
CAPE25 : Education : Sécurisation de l'accueil périscolaire	223 k€
Créations d'emplois permanents hors CAPE24	25 k€
Créations d'emplois permanents hors CAPE25	171 k€
Transferts : DBA : Archives	- 203 k€
Emplois permanents - Enveloppe Education (RH et Alimentation)	385 k€
Contrats de projet (hypothèse sans nouveau contrat ni prolongation)	19 k€
Fin de l'harmonisation IFSE sur la filière administrative	64 k€
Ensemble des mesures et décisions locales pour le Budget principal	1 244 k€

Autres évolutions

	Impact BP 2026
Avancements et promotions (Glissement Vieillesse Technicité)	
• Avancement d'échelon (dont effet report)	536 k€
• Avancements de grade + Promotions interne	127 k€
Elections municipales 2026 et suivantes	162 k€
Ensemble des autres évolutions pour le Budget principal	825 k€



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 juin 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

Secrétaire :

Mme Pascale BILLEREY

Étaient absents :

M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

OBJET : 6 - Rapport développement durable 2024

Délibération n° 007952

Rapport développement durable 2024

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	03/06/2025	Favorable unanime

Résumé :

Ce rapport annuel de développement durable de la Ville de Besançon présente certaines des réalisations entreprises en 2024 sur le territoire communal par les services de la Ville, du CCAS, de Grand Besançon Métropole (GBM), du Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) et d'Atmo BFC et leur contribution à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) internationaux. Il est organisé selon les 42 objectifs locaux de développement durable, adoptés par la Ville de Besançon, et comporte des indicateurs permettant de suivre l'évolution de l'impact de nos politiques sur plusieurs années. Ces indicateurs concourent ainsi à l'évaluation de nos politiques publiques et de notre contribution à la stratégie internationale de développement durable que constitue l'Agenda 2030 de l'ONU.

La loi dite « Grenelle 2 » de 2010 dispose que les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent produire et présenter chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable. Outil de dialogue local, ce rapport développement durable annuel permet aux collectivités de réinterroger leurs politiques publiques, leur fonctionnement et leurs modalités d'intervention sur leur territoire.

Ce rapport permet par ailleurs de mesurer la contribution des collectivités à l'effort national en matière de transition écologique. De nombreuses collectivités s'appuient en effet sur les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU pour traduire leur politique de développement durable dans un référentiel commun et international. Comme les autres pays membres engagés, la France doit chaque année rendre compte de son action qui, au-delà des seules politiques de l'État, s'appuie sur celles des collectivités territoriales dans la réponse apportée aux objectifs fixés.

Le rapport développement durable constitue donc, pour la Ville de Besançon, un support privilégié pour collecter et mesurer les actions engagées sur son territoire en matière de transition écologique et les communiquer au grand public. Cet état des politiques publiques et des actions menées met ainsi en avant certains des projets réalisés sur le territoire bisontin, portés principalement par la Ville, le CCAS et Grand Besançon Métropole (GBM), mais aussi par le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) et l'association Atmo BFC, afin de répondre à la légitime exigence de transparence demandée par les citoyens aux pouvoirs publics.

Ces dernières années ont été marquées par l'accélération du changement climatique, avec ses conséquences qui affectent particulièrement notre territoire. L'année 2024 nous aura confrontés notamment à des orages violents accompagnés de grêle, ainsi qu'à des vents violents ayant provoqué d'énormes dégâts en particulier dans la forêt de Chailluz. Renforcées par l'effet de ces évolutions climatiques, les inégalités sociales persistent à se faire ressentir fortement. Ces problématiques auxquelles nous sommes confrontés nous conduisent à questionner nos modes de développement et à interroger les modes de gestion de notre collectivité. Ils ne sauraient être analysés et discutés séparément.

Dans cette logique, le rapport présente des exemples concrets d'interventions visant à prendre en compte le contexte climatique et ses effets sur les populations, notamment les plus fragiles. A ce titre, il met en avant des démarches de sobriété dans l'usage des ressources et traduit la volonté d'élaborer une stratégie transversale qui s'appuie notamment sur la concertation et la mobilisation des habitants et acteurs de notre ville. C'est ainsi qu'est envisagée la ville de demain, résiliente et écologique, qui ne laisse personne de côté et qui anticipe les changements pour mieux préparer l'avenir.

Comme les années précédentes, ce rapport annuel de développement durable est présenté en lien avec l'examen du compte administratif, qui intègre en outre cette année une annexe « budget vert ».

Ce rapport favorise également l'échange en amont du dialogue budgétaire, conformément au souhait du législateur d'en faire un outil d'aide à la décision. Plus largement, il donne à voir la participation de la Ville de Besançon à l'émergence d'un territoire adapté au changement climatique, convivial, innovant et solidaire.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de développement durable 2024 de la Ville de Besançon.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Pascale BILLEREY
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 janvier 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 janvier 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°23), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°4), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°4 et jusqu'à la question n°13 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Mme Anne BENEDETTO

M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX

M. François BOUSSO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°14), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°21)

OBJET : 7 - Egalité - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Délibération n° 008182

Egalité - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	08/01/2026	Favorable unanime

Résumé :

Suite de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes notamment, le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités, oblige les collectivités territoriales et les établissements de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, à fournir un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes depuis le 1er janvier 2016.

I. Présentation de la politique Ressources Humaines

Suite aux lois n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes notamment, et au décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités, les données, les évolutions, les actions et les analyses en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sont structurées par deux dispositifs principaux :

A/ Plan égalité professionnelle

La loi de n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, telle que modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, introduit de nouvelles obligations pour les employeurs publics en matière de renforcement de l'égalité professionnelle et de prévention des actes de violence, harcèlement, discrimination et agissements sexistes.

Le plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2024-2026 de la Ville de Besançon, du CCAS et de Grand Besançon Métropole a été pensé, par le groupe de réflexion pluridisciplinaire interne à la Direction Santé au Travail et Suivi Social, comme des pistes d'actions à proposer et à travailler avec le groupe de travail dédié, créé lors du plan précédent 2021-2023.

Il tient également compte des propositions formulées lors des réunions du groupe de travail dédié, qui ont eu lieu en 2021 et 2022, du bilan du plan d'action 2021-2023.

Ainsi, le plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2024-2026 vise deux objectifs :

- poursuivre le travail engagé lors du plan 2021-2023 sur les cinq axes définis sur cette période, à savoir :
 - o assurer la gouvernance de la politique d'égalité professionnelle,
 - o définir une politique de rémunération prenant en compte l'égalité professionnelle,
 - o garantir l'équité des parcours professionnels,
 - o favoriser l'articulation des temps de vie professionnels et personnels,
 - o prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes.
- répondre, sur l'axe « favoriser l'articulation des temps de vie professionnels et personnels », à des besoins identifiés, tout le long du parcours de vie de l'agent au sein de la collectivité.

Ces 5 axes ont permis de définir des objectifs de progression et les actions permettant de les atteindre.

B/ Base de données sociales et rapport social unique

L'article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) instaure pour les collectivités territoriales et établissements publics le Rapport Social Unique (RSU)

Ce rapport annuel rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de Gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser ou de mettre à jour leur stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Le RSU comprend les données relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (Rapport de situation comparée).

Le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 ainsi que l'arrêté du 10 décembre 2021 « relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique » fixent les conditions, les modalités de sa mise en œuvre ainsi que la liste des indicateurs.

Conformément aux articles L. 231-1 et L. 232-1 du CGFP, les données à partir desquelles est élaboré le RSU sont renseignées dans une base de données sociales.

Le RSU est présenté aux membres du comité social territorial : il donne lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines.

Les données du RSU ont fait l'objet d'une présentation au Comité Social Territorial du 10 juin 2025.

II. Données Chiffrées

La répartition globale des emplois entre les femmes et les hommes reste très stable par rapport aux années précédentes (37% d'hommes et 63% de femmes). Elle se fonde sur la nature même des postes au sein de la collectivité qui illustre un fort déterminisme de genre.

Les métiers de l'éducation et de la petite enfance par exemple sont très fortement exercés par des femmes alors que les métiers des directions et filières techniques comptent une surreprésentation d'hommes.

Ce phénomène met en exergue un déséquilibre de genre en termes de précarité puisque les femmes sont majoritairement des contractuelles sur les emplois permanents et non permanents d'une part et d'autre part sur des emplois à temps non complets, en temps partiel de droit ou sur autorisation et de catégorie C.

Les métiers du périscolaire représentent l'essentiel de ces postes. La nouvelle organisation du département de l'éducation et son impact sur l'évolution de certains métiers (serveurs-agents d'entretien, Atsem...) n'apporte pas pour l'heure une modification significative de la situation en 2024 mais pourra potentiellement avoir une incidence positive à l'avenir.

En parallèle, cette évolution est de nature à fidéliser les agents sur leurs fonctions et ainsi diminuer la précarité professionnelle de certaines femmes occupant des emplois à temps non complet.

Il faut aussi souligner que les femmes sont plus nombreuses en catégories C et B. Pour autant, il est intéressant de mentionner l'émergence d'un mouvement significatif porté par la collectivité : l'accès croissant aux femmes à des postes d'encadrement et de responsabilité. En effet, en 2023, 32 hommes et 49 femmes étaient recensés sur des niveaux de chef-fe de service, directeur-trice, d'adjoint-e, de secrétaire général-e.... En 2024, ce sont 61 femmes et 31 hommes qui exercent ce type de fonctions d'encadrement. Plus globalement, la catégorie A s'appuie sur 128 femmes (+9) pour 62 hommes (-1).

La répartition Femmes/Hommes au sein de la collectivité est stabilisée. La forte proportion de femmes traduit un déterminisme genré déjà relevé les années précédentes.

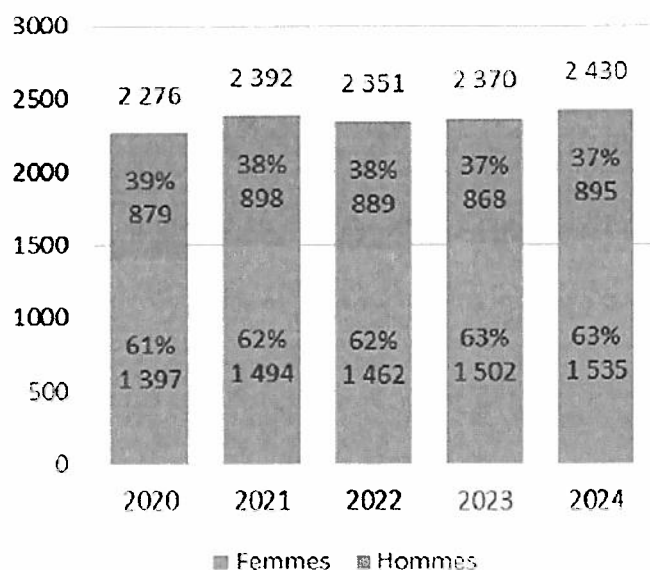
A contrario, on pourrait également souligner la très grande proportion des hommes dans les métiers techniques.

La collectivité tente de décloisonner ce carcan par le biais notamment d'accompagnements individuels d'agents (formations, recrutements en alternance, montées en compétences, etc.).

Le métier le plus pourvu à la Ville de Besançon est animateur périscolaire : 78 femmes et 20 hommes.

Quelques graphiques :

Répartition femmes-hommes



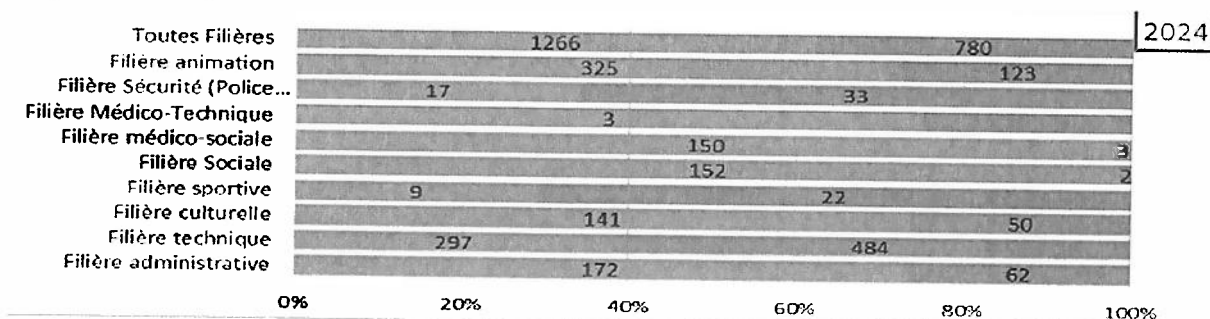
Métiers les plus pourvus sur emplois non permanents en 2024 :

Métier	Femmes	Hommes	Ensemble
Animateur périscolaire	78	20	98
Serveur de restaurant de collectivité	40	0	40
Agent technique surveillance, accueil, maintenance	15	19	34
Assistant animateur d'accompagnement	19	9	28
Surveillant de bassin	16	11	27
Apprenti	12	10	22
Agent d'entretien	15	3	18
Agent d'accueil et de surveillance du patrimoine	12	4	16
Surveillant d'entrée-sortie d'école	8	4	12
Guide-conférencier	10	1	11
Assistant animateur d'activité	4	4	8
Collaborateur de groupe d'élus	4	4	8
Agent d'entretien - serveur	7	0	7
Assistante maternelle	4	0	4
Chargé de mission	4	0	4
Médecin vaccinateur	2	2	4
Agent de bibliothèque	2	1	3
Chargé d'études	3	0	3
Conseiller technique	1	2	3
Cuisinier	0	3	3
Agent de médiation culturelle	1	1	2
Agent spécialisé des écoles maternelles	2	0	2
Chargé de médiation culturelle	1	1	2
Enseignant de la natation	0	2	2

Niveau de responsabilité des cadres A

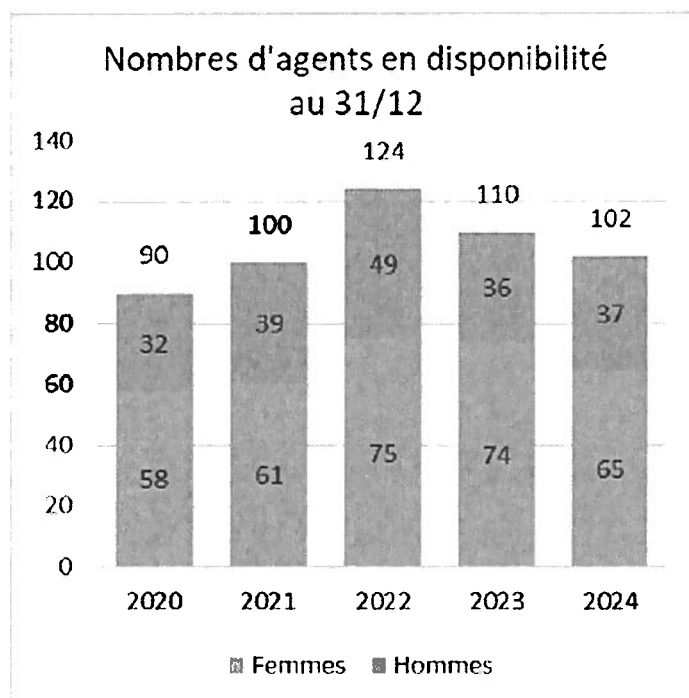
Année	Catégorie	Niveau de responsabilité	Femmes	Hommes
2024	A	Chef de service	25	21
		Directeur	7	7
		Directeur adjoint	3	1
		Directeur adjoint d'établissement de la petite enfance	5	0
		Directeur de département	0	1
		Directeur d'établissement de la petite enfance	13	0
		Directeur Général Adjoint des Services	0	1
		Responsable d'établissement	4	0
		Secrétaire général	4	0
			61	31

Répartition par filière :



EVOLUTION DE LA REPARTITION GENREE SUR DES METIERS A DOMINANTE DE GENRE

Ville de Besançon	2020				2021				2022				2023				2024			
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Peintre		9	100%			8	100%			8	100%		1	8%	12	92%	1	7%	13	93%
Jardinier	10	13%	69	87%	9	12%	69	88%	11	14%	68	86%	10	13%	70	88%	10	13%	70	88%
Menuisier	1	9%	10	91%	1	10%	9	90%	1	11%	8	89%	2	22%	7	78%	2	20%	8	80%
Agent d'accueil	46	40%	70	60%	49	39%	76	61%	48	40%	73	60%	49	40%	74	60%	57	46%	68	54%
Animateur périscolaire	1	100%			208	71%	84	29%	224	70%	94	30%	252	76%	79	24%	253	77%	75	23%
Métiers administratifs (Chargé et Adjoint)					113	87%	17	13%	115	85%	21	15%	112	85%	19	15%	109	85%	19	15%
Auxiliaire de puériculture	132	99%	2	1%	133	99%	2	1%	127	98%	2	2%	150	99%	2	1%	139	99%	2	1%
Agent spécialisée des écoles maternelles	96	99%	1	1%	94	98%	2	2%	96	99%	1	1%	100	99%	1	1%	117	98%	2	2%



III. Présentation des actions de la Mission Lutte Contre Les Discriminations et pour les Droits des Femmes

L'égalité Femmes/Hommes est une priorité de la politique de la Villes de Besançon. L'action de la ville est animée par deux élues, appuyées par la Mission Lutte Contre Les Discriminations (MLCD) et pour les Droits des Femmes. Elle se caractérise par des initiatives propres en direction de la population, d'autres en partenariat avec le tissu associatif local et enfin par des actions en internes.

Le Conseil Municipal prend acte du Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Anne BENEDETTO,
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT